

D E P A R T E M E N T D E L ' H E R A U L T  
**COMMUNE DE POUSSAN**  
P L A N L O C A L D ' U R B A N I S M E

---



**I - RAPPORT DE PRESENTATION**  
**1.1 - Diagnostic territorial**

**P.L.U. APPROUVE PAR D.C.M. LE :**



*information*  
**TERRITOIRES**  
Urbanisme - Environnement - Aménagement



# Sommaire

Préambule.....	3		
Rappel de la procédure et des objectifs de la révision.....	3		
<b>Partie 1 : Le territoire.....</b>	<b>4</b>		
1) Les appuis géographiques.....	5		
2) L'espace urbanisé ancien.....	16		
3) Extensions urbaines récentes à vocation d'habitat.....	26		
4) L'ensemble des espaces urbanisés et la loi Littoral.....	30		
<b>Partie 2 : les dynamiques humaines.....</b>	<b>31</b>		
1) L'approche démographique.....	32		
2) Les modes d'habiter.....	40		
3) Equipements publics ou d'intérêt collectifs.....	45		
		<b>Partie 3 : les dynamiques économiques.....</b>	<b>49</b>
		1) Activité et emplois.....	50
		2) Une offre commerciale et de service diversifiée.....	52
		3) Les extensions économiques.....	53
		<b>Partie 4 : Mobilité et accessibilité .....</b>	<b>56</b>
		1) Les infrastructures routières.....	57
		2) Circulation, déplacements.....	60
		3) Transports en commun.....	62
		4) Modes de déplacements doux.....	64
		5) Stationnement.....	65

# Préambule

## Rappel de la procédure et des objectifs de la révision

En accord avec les dispositions de la loi SRU du 13 décembre 2000, la commune de Poussan a prescrit par délibération du Conseil Municipal (DCM) du 20 juin 2001, la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé par DCM le 10 juin 1986.

Après une interruption de la procédure, le Conseil Municipal a délibéré, le 28 janvier 2013, sur la relance de la procédure et le 25 mars 2013 sur les objectifs et les modalités de concertation.

Le nouveau document d'urbanisme devient le Plan Local d'Urbanisme (PLU). La délibération du 25 mars 2013 définit les objectifs de la révision et fixe les modalités de la concertation (L153-11). Ces objectifs sont formulés comme suit :

- « *Mise en compatibilité avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui a été arrêté le 5 février 2013 et son volet littoral valant schéma de mise en valeur de la mer (SMVLM) ;*
- *Mise en compatibilité avec la loi portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle II » du 12 juillet 2010 ;*
- *Etude des potentialités de Poussan en matière de zones d'extension urbaine et définition d'une stratégie de développement de la ville aussi bien pour l'habitat que pour les services et les activités ;*
- *Projections en matière de besoins en équipement et mise en place d'une carte d'emplacement réservé ;*

- *Etude des problèmes de circulation et du réseau en vue d'établir un schéma de voirie et de cheminement piétons à moyen ou long terme ;*

- *Recherche de solution d'évitement du centre par le trafic de transit afin de supprimer les nuisances ;*

- *Amélioration et recherche de cohérence du paysage urbain et création d'espaces conviviaux. »*

La concertation est organisée selon les modalités suivantes :

- « *Affichage de la présente délibération en mairie*
- *Diffusion dans le bulletin d'information municipale et la presse locale*
- *Organisation d'une réunion publique sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)*
- *Ouverture et mise à disposition en mairie d'un registre pour consigner les observations du public pendant toute la durée de la procédure».*

Cette concertation avec la population a été opérée tout au long de la procédure d'élaboration du PLU, avec la mise à disposition des documents en mairie accompagnés d'un registre, la tenue d'une réunion publique et la diffusion de l'information dans le bulletin d'information et la presse locale.

Par ailleurs, le PLU a été élaboré en concertation avec les personnes publiques associées (PPA), c'est-à-dire les différents services de l'Etat (DDTM, DREAL, ARS, DRAC,...), Conseil Général, Conseil Régional, Communes limitrophes, Associations qui en ont fait la demande, etc. Cette association a été réalisée au cours de deux réunions plénières ainsi que, en tant que de besoin, de réunions de travail ciblées et d'échanges directs avec les services ou acteurs concernés.

Enfin, la révision du PLU a été l'occasion d'adapter le règlement aux nouvelles dispositions de la loi SRU et de la loi UH et de simplifier certaines dispositions réglementaires peu opérationnelles.



# Partie 1 : Le territoire





# 1) Les appuis géographiques

## Contexte institutionnel

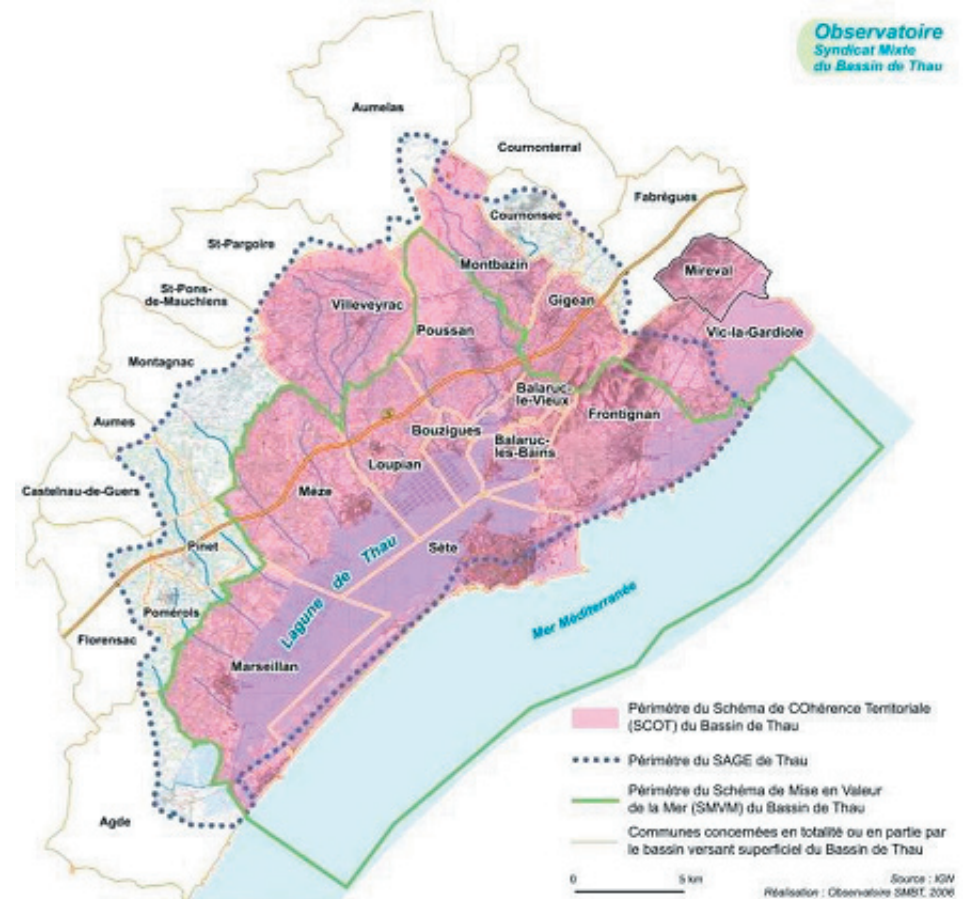
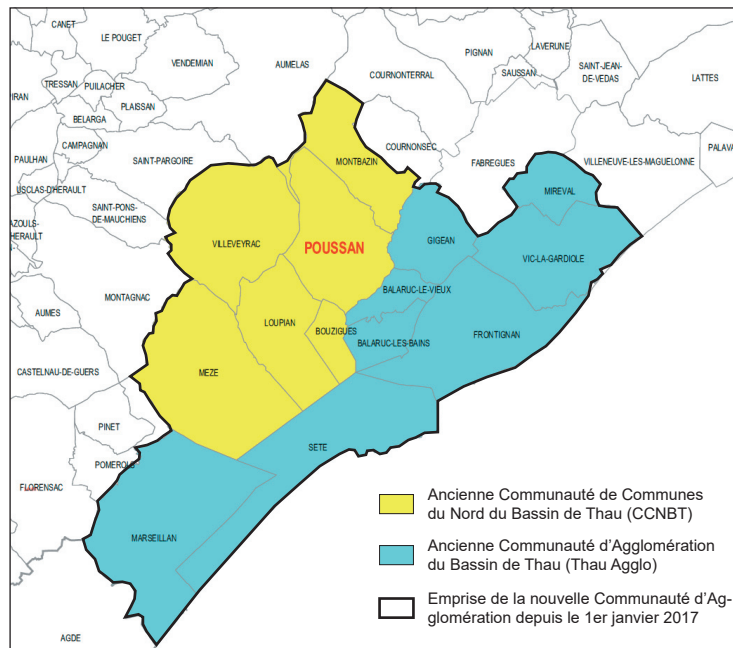
La nécessité de mutualiser les projets, favorisant une cohérence à l'échelle supra-communale, prenant en compte la dimension socio-économique, environnementale et urbaine des territoires est fondamentale.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), est l'outil de planification le plus pertinent pour y répondre.

Le territoire communal se situe dans le périmètre du **SCoT du bassin de Thau**. Ce document, arrêté le 5 février 2013, est porté par le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT). Celui-ci regroupait jusqu'à fin 2016 deux EPCI :

- la Communauté de Communes du Nord Bassin de Thau (CCNBT) dont Poussan faisait partie
- la CABT Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau qui intègre notamment la ville de Sète

Depuis le 1er janvier 2017, ces deux intercommunalités ont fusionné pour former une nouvelle Agglomération.



Cartographie des périmètres des projets intégrant la commune de Poussan

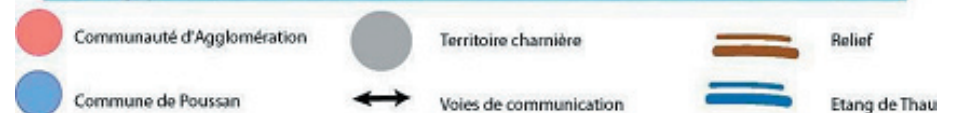
### Contexte géographique

La commune de Poussan bénéficie d'une situation géographique particulièrement attractive :

- de part son positionnement sur le couloir des grandes infrastructures de l'arc méditerranéen (A9, RD613, TGV, voie ferrée jusqu'à Montbazin,...), et sur un « nœud » autoroutier ;
- de part sa proximité géographique et fonctionnelle avec les agglomérations de Sète et de Montpellier ;
- de part la présence d'entités paysagères contrastées : du Nord au Sud, des garrigues de la Montagne de la Moure, à l'étang de Thau, en passant par la plaine viticole et le village implanté sur son relief, le territoire communal offre des paysages de grande qualité.

Toutefois l'occupation traditionnelle du sol, qui offre une image lisible et qualitative du territoire évolue sous la pression urbaine qui s'exerce sur le territoire.

Le principal enjeu pour le territoire est ainsi de gérer son attractivité afin de ne pas mettre à mal un de ses fondements, qui est la valeur de ses paysages et son identité viticole.





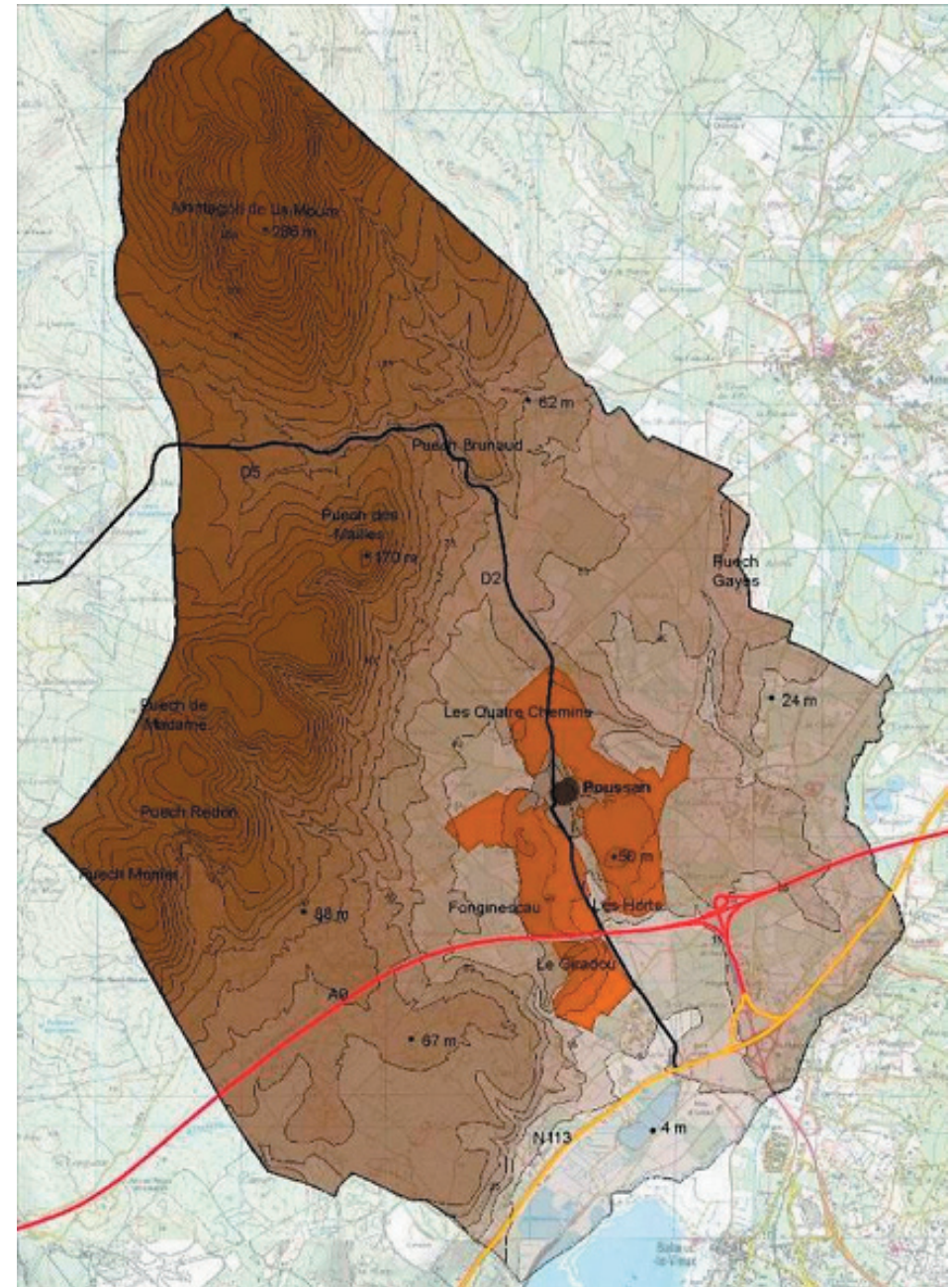
## Relief et occupation du sol

L'analyse du site de Poussan offre une lecture géomorphologique complexe, qui a guidé l'occupation du territoire.

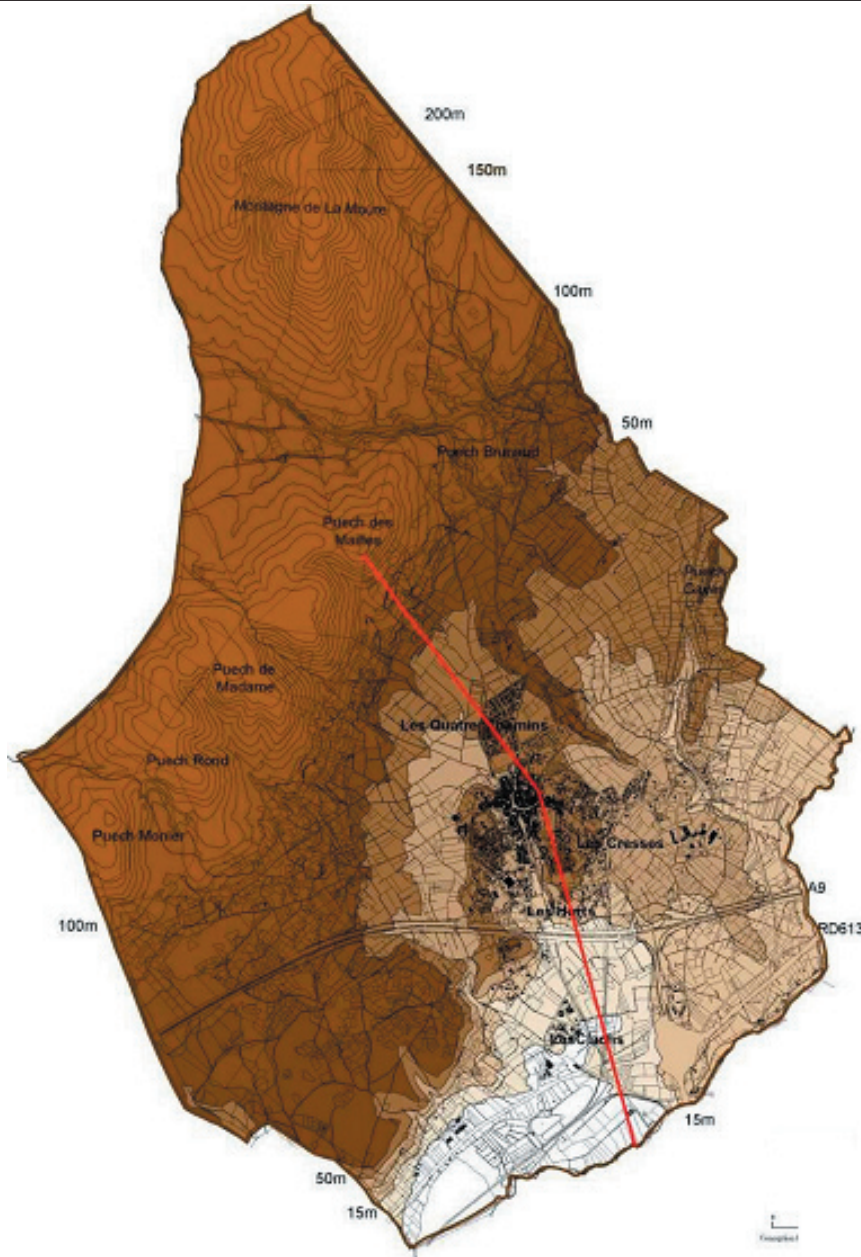
Le nord-est du territoire est marqué par les premiers contreforts du massif de La Moure, qui cadre la plaine viticole. Ce relief est constitué d'une succession de petits monts de 180 m d'altitude environ, dont le Puech des Mailles et le Puech Madame. Il est essentiellement occupé par la garigue, ainsi que quelques boisements qui marquent la rupture de pente avec la plaine.

La plaine qui se situe sur une plage altitudinale de 50 à 80 mètres est quand à elle essentiellement occupée par la vigne.

Le territoire de la commune de Poussan se situe à la terminaison ouest de la plaine occidentale montpelliéraine, entre le massif de la Montagne de la Moure au Nord et le massif de la Gardiole au Sud.



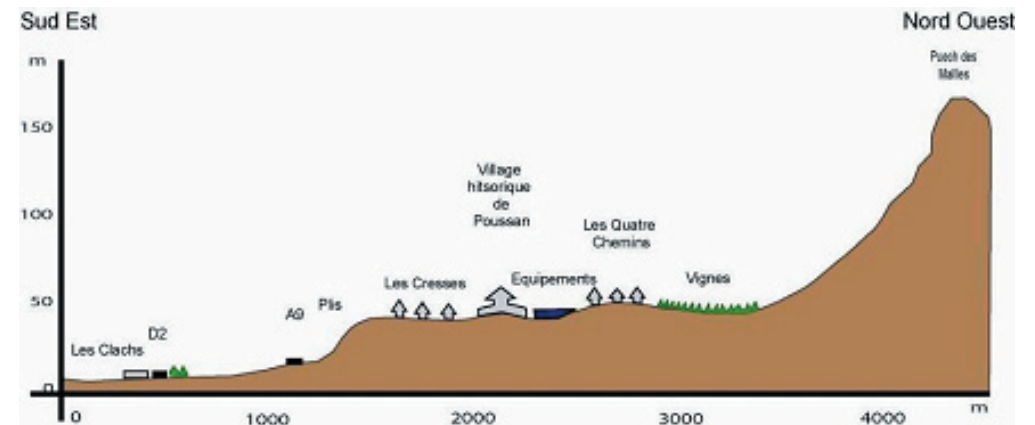




La ville historique de Poussan s’est développée sur un relief qui prolonge le massif de la Moure au cœur de la plaine viticole. De cette manière, les habitations préservent les terres arables tout en étant au cœur de l’espace à cultiver.

Ce relief est constitué de deux plis séparés par le ruisseau de la Lauze. Cette implantation crée une lecture complexe du village, dont elle offre par ailleurs des silhouettes intéressantes. Cette morphologie constitue en outre un cadre naturel au village. Elle génère enfin des contraintes, notamment en terme de développement et de liaisons entre les quartiers.

**Coupe topographique de la commune de Poussan**



Source : IGN

Le territoire de Poussan se compose de quatre grandes entités géographiques :

- les Puechs
- les plateaux
- la plaine
- l’étang

Les extensions urbaines récentes ont été réalisées dans un premier temps sur les plis et plateaux (Les Cresses, les Horts, Fonginescau les Quatre Chemins), prolongeant le village historique.

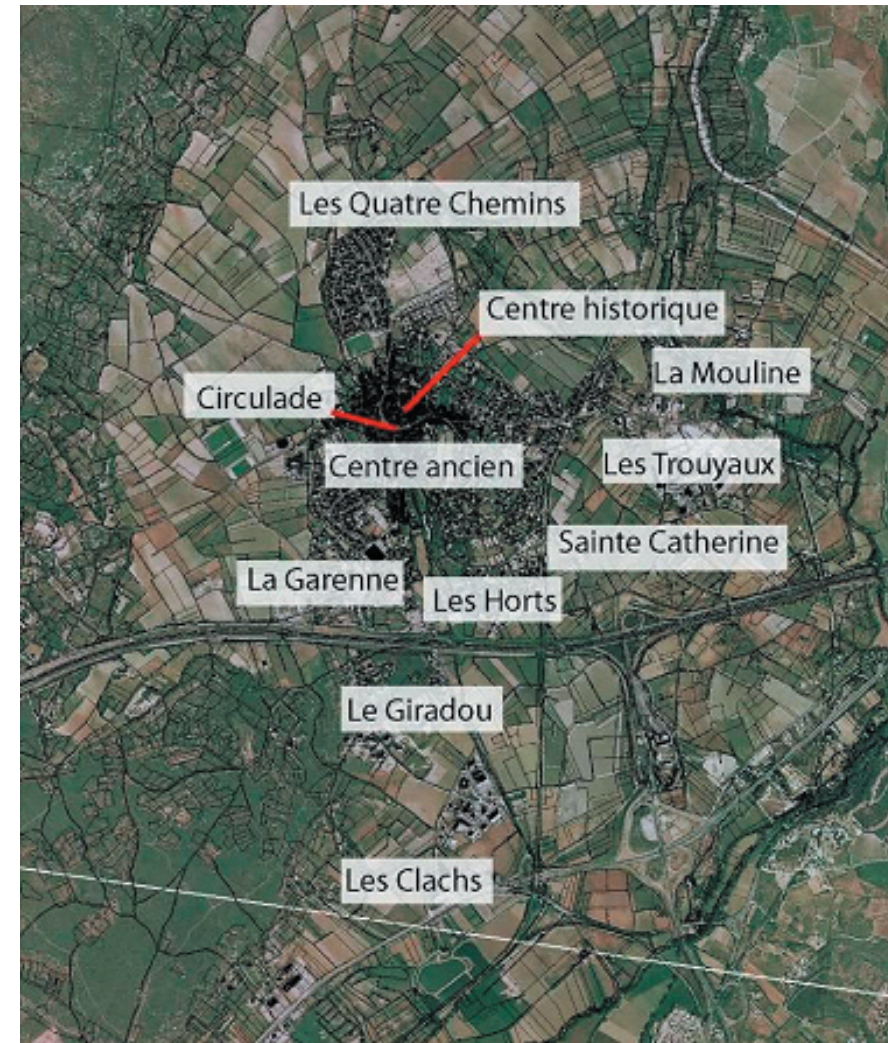
Ces dernières années, la zone urbaine, en quête de nouveaux espaces de développement, a eu tendance à se développer au-delà de ces limites topographiques naturelles, pour approcher de la plaine et déstructurer ce rapport franc entre espaces cultivés et urbanisation.

Aujourd'hui, les franges urbaines du village qui ne se calent plus sur les éléments de relief fort, méritent d'être restructurées, afin d'offrir une image plus qualitative du territoire, notamment par une action sur l'espace public et le végétal.

C'est ainsi le cas :

- au sud de l'A9, des zones d'habitat et d'activités du secteur des Clachs le long de la RD613 et du Giradou le long de la RD2 ;
- à l'est, de la zone d'activités des Trouyaux, et du secteur de la Mouline ;
- à l'ouest, des équipements scolaires et de sport qui « flottent » visuellement dans la plaine agricole ;
- au nord, des habitations qui se sont développées au-delà de l'ancienne via domitia.

Le nécessaire développement du village doit en effet veiller à ne pas déstructurer la perception globale du territoire et en particulier du village. Il prend également en compte le Volet Littoral du SCoT, valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) qui s'applique sur la commune et définit la vocation des espaces.



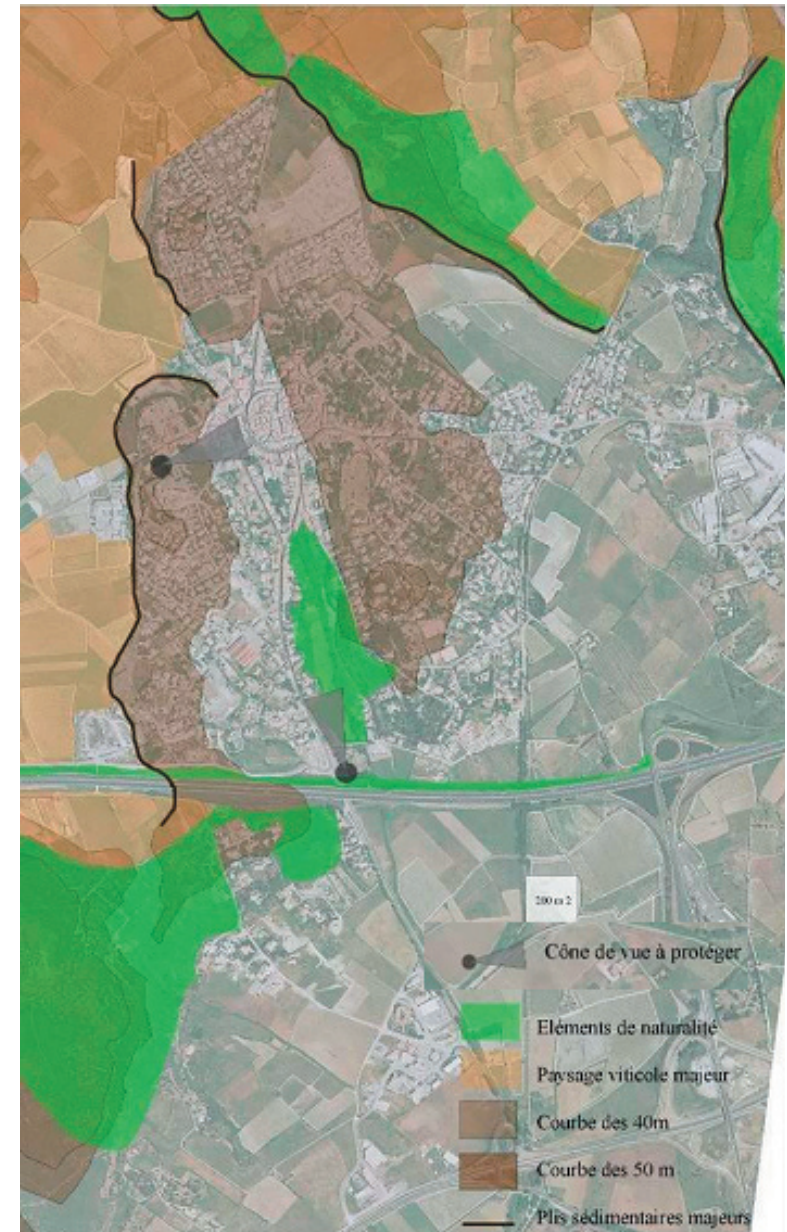


### Grands paysages : éléments de valeur et évolution

La structure géomorphologique de plis sédimentaires et de petits plateaux confère à la commune des espaces ouverts et cachés, aux ambiances différentes. Ainsi, l'identité du territoire communal et sa valeur visuelle varient que l'on se place au sud, au nord, à l'est, ou à l'ouest du bourg centre.

A l'échelle du grand paysage, on distingue différentes entités paysagères, correspondant souvent aux confrontations visuelles entre les unités paysagères :

- à l'ouest :
  - o le village encadré par la plaine viticole ;
  - o les collines de la Moure cadrant la plaine viticole ;
- à l'est : la plaine agricole et le ruisseau des Oulettes ;
- au sud : la plaine urbanisée et les espaces humides du bassin de Thau et de la Vène (dont le site d'Issanka)



*Structures paysagères en bordure immédiates du village*



### A l'ouest : le village encadré par la plaine viticole

Les perceptions sur le village depuis l'ouest du territoire se démarque par le rapport entre le bâti et l'espace viticole : la netteté des limites entre les deux constitue un élément de valeur paysager qu'il convient de préserver, avec :

- au premier plan un paysage viticole ouvert et très structuré par le linéaire des rangées de vignes. Les murets bordant les parcelles ou les chemins communaux, les cabanons agricoles et les bosquets (chênes, oliviers, ...) ponctuent les terres agricoles.

- en arrière plan, le village de Poussan implanté sur un pli sédimentaire de direction nord/sud. Les limites entre l'espace agricole et urbain données par le relief sont encore relativement claires.

Toutefois, quelques éléments viennent brouiller cette lisibilité : des constructions isolées (à gauche du panoramique), des équipements publics (collège à droite du panoramique) ainsi qu'une zone d'activité en bordure de l'A9, ont gagnés la plaine. Ces développements doivent être maîtrisés et mieux traités d'un point de vue paysager (limites à marquer, plantation, ...).

Constructions isolées dans la plaine viticole qui ont un impact fort dans le paysage et brouillent la lisibilité de la silhouette

Lotissements qui se maintiennent sur le relief et préservent l'occupation du sol originelle du site

Bourg historique qui assure une silhouette nette dans le paysage

Equipements implantés dans la plaine, dont la limite devra être davantage marquée avec la plaine viticole (plantation,...)



*Le village juché sur une colline s'inscrit parfaitement dans le paysage, les limites sont franches offrant une cohérence visuelle entre le relief et l'occupation du sol.*



*Pli sédimentaire sur lequel se développent les maisons individuelles, préservant un rapport net avec l'espace vitico*



## A l'ouest : les collines de la Moure cadrant la plaine viticole

Les perspectives vers le nord et l'ouest du territoire laissent apparaître la présence de la vigne cadrée par les formes souples des puechs du relief de la Moure (Puech des Mailles, pioch de Madame, Puech Monier,...).

Le relief présente un aspect aride sur les parties hautes, occupées par une végétation rase (buissons, cystes, genêts, thym, lavande, romarin, asphodèles, ...) et plus boisée sur les parties basses (chênes verts ou chênes kermés plus présents).

Dans la plaine, la vigne offre un paysage structuré par les alignements de pieds de vignes, et le petit patrimoine bâti des murets et des capitelles.

Les principaux mas se localisent en partie basse du relief : mas Blanc, mas Saint-Antoine. Ils sont à préserver en raison de leur intérêt architectural et patrimonial.

Les espaces naturels, notamment ceux qui bordent l'autoroute A9 sont par ailleurs mités par l'urbanisation. Ce phénomène de « cabanisation », dont certaines constructions se transforment en habitat permanent, posent des problèmes en terme de paysage mais également en terme de situation sanitaire (rejet des eaux usées, alimentation en eau potable,...).



*Paysage de garrigues avec le relief de la Moure en arrière plan du vignoble*



*Le massif de la Moure se caractérise par un paysage modelé de garrigues.*



*Mitage des espaces naturels (secteur des Onglous et Caytevel) : un phénomène de « cabanisation » à stopp*



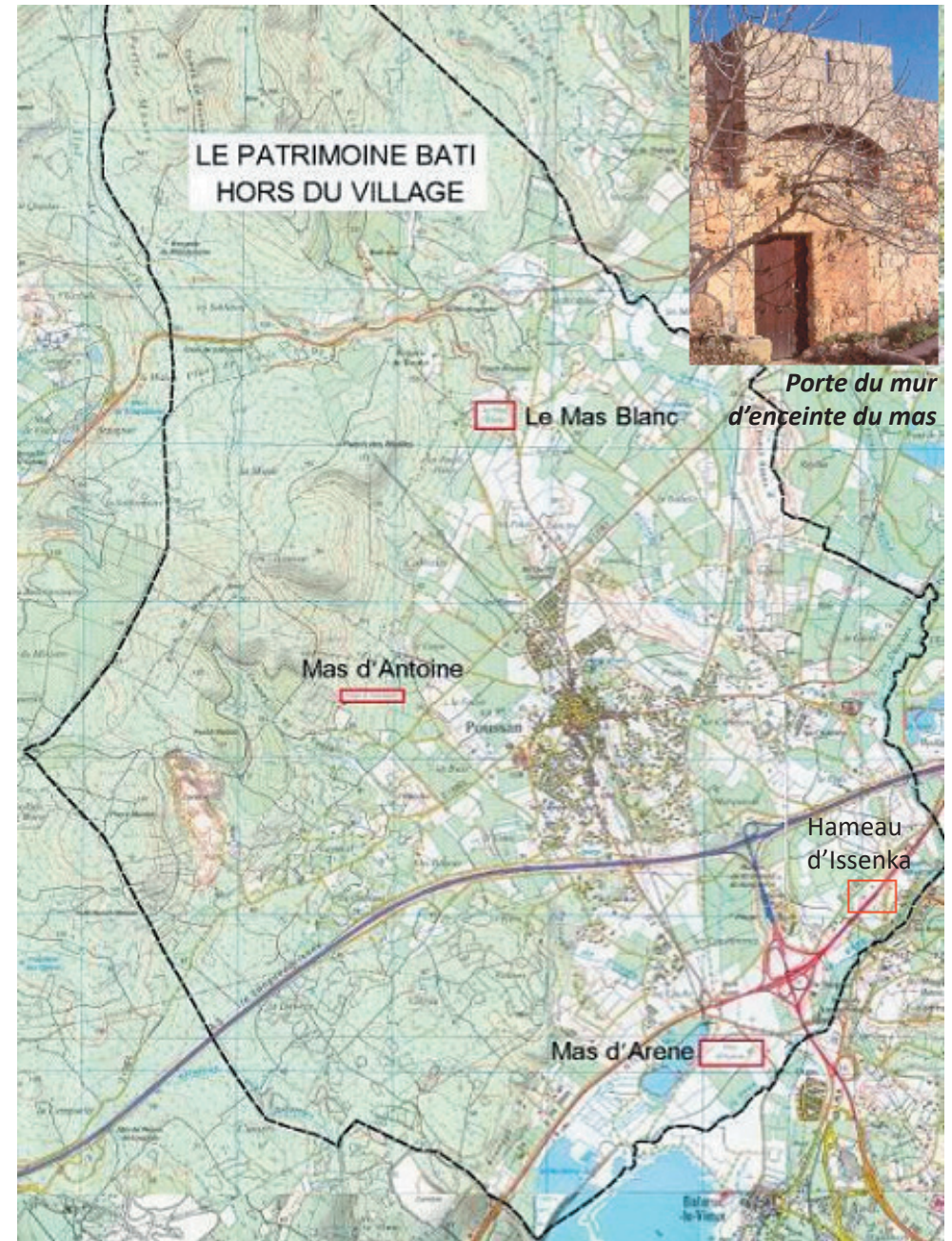
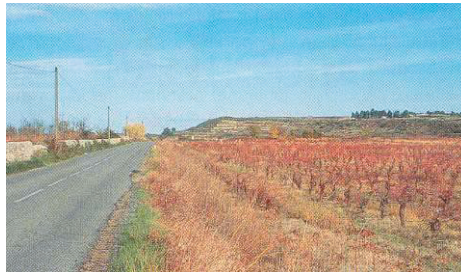
### A l'est : plaine agricole, ruisseaux et puechs

La vigne domine sur les secteurs agricoles. Les cultures sont toutefois plus mixtes, avec de très petites parcelles, notamment sur le secteur situé entre le ruisseau des Combes et le ruisseau des Oulettes. De nombreuses parcelles sont en friche. La présence de feuillus (mûriers blancs, frênes, chênes, amandiers, ...) dans les interstices parcellaires souligne une activité agricole moins intensive.

Le village est bien cadré par un pli sédimentaire. Il ne se distingue pas en venant du nord-est.

L'est du village est également marqué par les affluents du ruisseau de la Vène qui entaillent la plaine selon une direction nord/sud. Ils offrent des paysages aux ambiances humides et plus intimistes, où les boisements dominent. A proximité du village, le ruisseau des Oulettes est occupé par des habitations. Une urbanisation qui doit être stoppée sur ce secteur à risque d'inondation.

*Vue vers le puech Gayès et la RD119 qui reprend le tracé de la voie Domitienne*





**Au sud :**

- **La plaine urbanisée**

Au Sud du territoire communal, la plaine présente un paysage agricole en mutation peu valorisant. Vignes, friches, zones d'activités et lotissements se développent entre l'A9 et la RD613. La silhouette de Poussan perçue depuis l'A9, la bretelle d'autoroute et la RD2 apparaît brouillée et peu structurée. Il s'agit pourtant de la principale image perçue de la ville. Ces espaces doivent faire l'objet de toutes les attentions.

Les contraintes de bruit mais aussi de paysage liées aux infrastructures (loi Barnier notamment) doivent servir à impulser une amélioration de la qualité de cette image. Le secteur à urbaniser de Sainte Catherine-Marqueval en visibilité directe depuis ces axes, est concerné par cet enjeu.

- **Les espaces humides du bassin de Thau et de la Vène**

Même s'il ne concerne qu'une petite partie du territoire communal, l'Étang de Thau, avec la crique de l'Angle, participe à la richesse des paysages poussanais. Le Sud du territoire est concerné par les espaces inondables par débordement de l'étang et par la rivière de la Vène. Des espaces à protéger pour leur valeur paysagère, écologique et leur sensibilité au regard du risque d'inondation.



*La Crique de l'angle est un espace naturel sensible, qu'il est nécessaire de protéger.*

Les berges de la Vène à la hauteur d'Issanka sont également inventoriées en ZNIEFF. La ripisylve essentiellement constituée de frênes, platanes et d'ormes, constitue les reliques d'une végétation autrefois très étendue.

Le plan d'eau de la Vène, les allées de platanes qui bordent la rivière, les immeubles édifiés dans le parc, ainsi que l'espace compris entre l'ancienne RN 87, la rivière et le bois de pins planté sur la rive droite sont protégés au titre des sites naturels inscrits.

## Synthèse et enjeux des appuis géographiques

La commune de Poussan est dotée d'un cadre environnemental particulièrement riche. Elle regroupe des caractéristiques physiques hétérogènes et de qualité entre la montagne de la Moure, la plaine agricole et l'étang de Thau.

Le contexte géographique de Poussan est également marqué par la proximité avec les villes de Montpellier et Sète qui exercent une influence quant à la dynamique et l'attractivité du territoire.

Dans la plaine, des phénomènes de cabanisation sont visibles sur plusieurs secteurs de la commune, engendrant des difficultés pour l'activité agricole mais aussi pour la santé et la sécurité des habitants (assainissement non conforme, risque incendie...).

Dans l'optique de maintenir la qualité environnementale et d'éviter la dégradation de certains paysages, il apparaît essentiel de :

- Préserver la lisibilité du site, avec des limites franches entre espaces urbanisés et espaces agricoles ;
- Restructurer les extensions urbaines de la plaine et anticiper leur développement ;
- Éviter l'implantation des bâtiments isolés dans la plaine agricole, même à vocation agricole ;
- Préserver les espaces naturels (puechs, vallons et espaces humides) de l'urbanisation ;
- Organiser le libre accès aux espaces naturels et agricoles et principalement à l'Étang de Thau, en le reliant au village par des voies cyclables.

## 2) L'espace urbanisé ancien

Le bourg de Poussan est constitué d'un centre médiéval à l'intérieur d'anciens remparts. Les faubourgs du XIXème ont été urbanisés au-delà de la circulade, le long des principaux axes routiers. Le centre historique de Poussan, qu'il s'agisse du centre médiéval, de la circulade ou des faubourgs, est de grande qualité architecturale, et mérite d'être davantage valorisé. Mais les extensions résidentielles et les secteurs économiques offrent une nouvelle image peu valorisante, qui brouille la lisibilité du territoire et nécessite une attention particulière. Enfin, d'une manière générale, les circulations doivent être améliorées à l'échelle du village.



### Le centre ancien : une identité forte

Le centre de Poussan est d'une grande qualité architecturale. Il possède une trame structurée, un bâti remarquable important. Le centre médiéval est ceinturé par un boulevard, la circulade. Elle joue le rôle d'espace public d'articulation entre un tissu sinueux et les faubourgs du XIXème siècle.



Le centre médiéval de Poussan est constitué d'un tissu sinueux et dense caractéristique de l'habitat de cette époque. La trame médiévale est bien conservée, toujours inscrite à l'intérieur de ses hauts remparts. Les petites rues en enfilade, où le regard est en fuite, donnent lieu à leurs intersections à de petites places très minérales.



D'un point de vue topographique, l'évolution de la trame urbaine apparaît être le fruit d'une adaptation pragmatique plutôt que d'être le fruit d'une planification réfléchie. Le passage du bourg initial (autour du Château de Montlaur entre 990 et 1105) à l'ensemble de l'Ecusson (vers le XIV<sup>ème</sup> siècle) ne s'est pas réalisé en cerne successives, mais plutôt par un remplissage progressif.

Les portes de la ville sont plus récentes que le bâti, que ce soit la porte Nord, dite « Portalet » ou la porte Ouest, appelée « Notre Dame ». Elles semblent dater du XVII<sup>ème</sup> siècle<sup>1</sup>.

La Rue de la République, datant de 1893, constitue la percée « haussmannienne » de Poussan. Elle entraîne la démolition de vingt trois immeubles.



*Porte nord dite « Portalet »*

*Porte ouest dite « Notre Dame »*



<sup>1</sup> « L'histoire de Poussan ». Ville de Poussan, 2001

## Les faubourgs

Les faubourgs se sont développés en continuité du centre médiéval, sur les principaux axes routiers. Ils sont liés au développement de l'activité agricole et notamment viticole de la ville. De nombreuses bâtisses possèdent une large et haute porte, significative de cette activité : « les maisons vigneronnes »



Entrée principale de Poussan (RD2). Rue rectiligne, rythmée par des façades de maisons viticoles (grandes portes). La circulation des piétons est dangereuse sur ces axes, en raison de l'étroitesse des trottoirs.

Les maisons vigneronnes se sont construites dans des parcelles relativement vastes mais étroites, réparties de part et d'autre des avenues. L'avenue de Sète, de Bédarieux, d'Issanka, la Grande Rue, le rue Marcel Palat, concentrent l'essentiel de ces maisons.



Leur façade est alignée sur la rue, une cour et un jardin aménagé occupe l'arrière de la parcelle. Le rez-de-chaussée reste à vocation technique, dont la volumétrie dépend du nombre d'hectares cultivés par le vigneron.



## Le patrimoine architectural

Poussan possède un patrimoine bâti historique riche. Plusieurs constructions sont protégées au titre des monuments historiques.

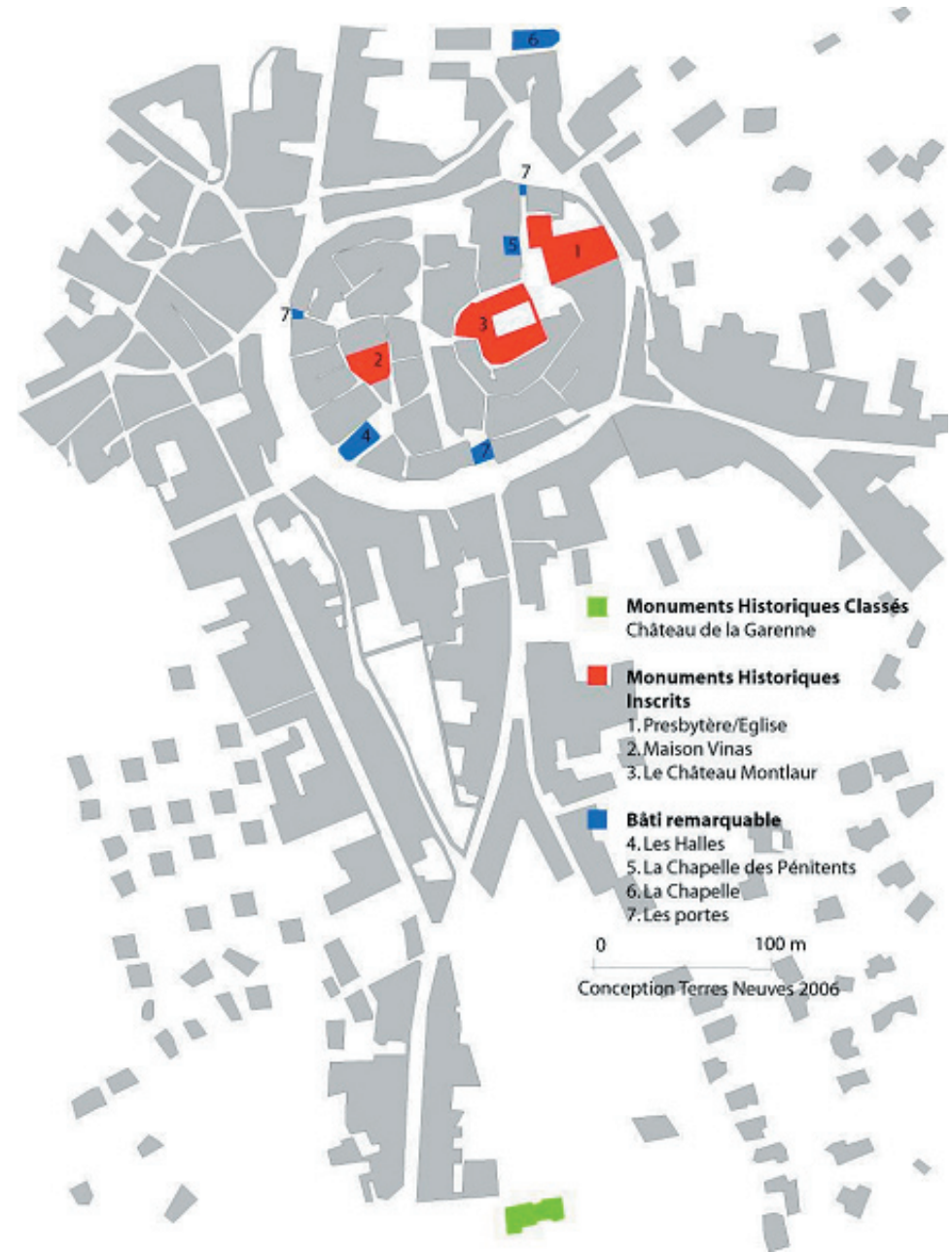
Différentes séquences chronologiques se distinguent :

- *Le moyen âge* : les bâtiments concernés sont le château de Montlaur, le Château Malbois, l'église paroissiale, le pieuré bénédictin, Saint-Vincent de Jonquières, Saint-sulpice de Thauron.

**Le Château Montlaur**, antérieur au XIII<sup>ème</sup> siècle, a été l'élément fondateur du village. Dans sa forme actuelle, la demeure seigneuriale présente une masse carrée, construite autour d'une cour selon un plan en « U », caractéristique des châteaux environnants. Il est désormais inscrit à l'inventaire des Monuments historiques.



*Château Montlaur*

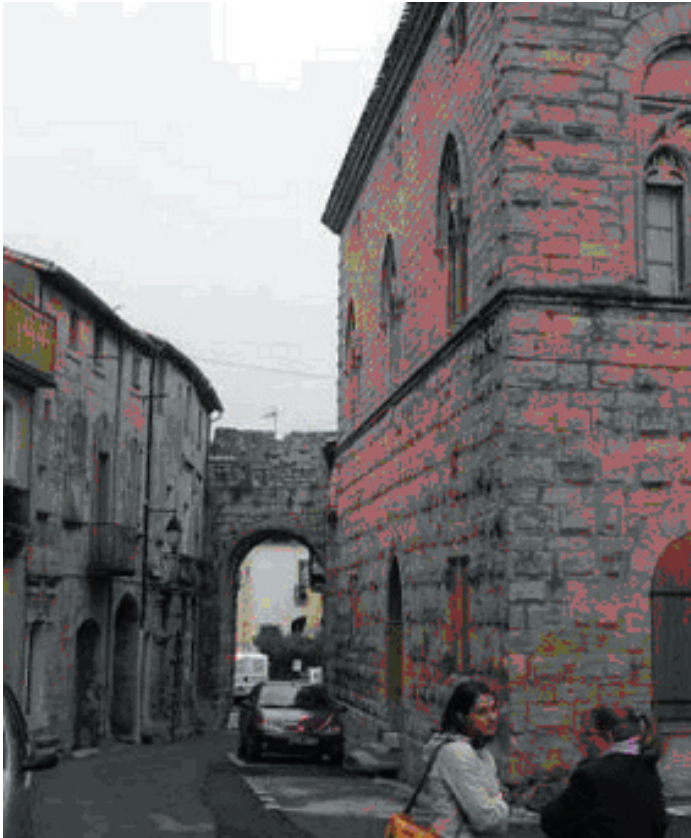




Le château de Malbois (ou maison Vinas) possède une façade inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1963. Il se situe dans le noyau médiéval, dont il occupe la quasi-totalité d'un îlot.

Le Prieuré Bénédictin fut inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques en 1951. Le bâtiment gothique actuel, connu sous le nom de « presbytère » fut construit à son emplacement entre 1333 et 1343.

Le bossage du rez-de-chaussée existait à l'origine. En revanche, les fenêtres ont été créées par l'architecte Bésinet en 1862.



- *la renaissance et de l'époque moderne* : Il s'agit de la chapelle des pénitents Blancs de Poussan, du château de la Garenne, du Moulin de Frescaly, du Mas Blanc et de maisons des XVIème et XVIIème siècles.

Le Château de la Garenne fut construit entre 1672 et 1684 par Jacques Tournezy, seigneur de Poussan. La façade assez austère, reprend l'organisation classique du XVIIème siècle, avec un corps central, encadré par deux structures plus hautes, évoquant des tours. Les ouvertures se répartissent avec une parfaite symétrie, de part et d'autre de la grande porte décorée d'un encadrement à bossages.

Le vallon du Château de la Garenne marque l'entrée Sud du village. Ce cône de vue de grande valeur paysagère doit être préservé. Le château est classé à l'Inventaire des Monuments Historiques en 1965.

La partie de droite, avec le portail, sa bretèche ainsi que la tourelle appartiennent à la première période du XVIème siècle. Le reste de la façade a été recomposé au XVIème et XVIIème siècle.



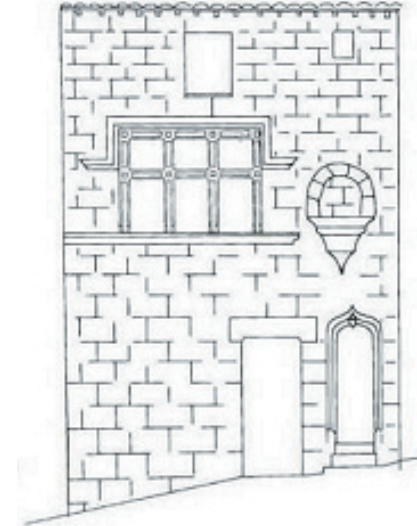
**Façade du Château Malbois. Source : Ville de Poussan. Histoire de Poussan, 2001.**



*La perspective sur le château de la Garenne marque l'entrée Sud du village : un cône de vue à préserver et à valoriser.*

Un grand nombre de maisons « historiques » datant des XVIème et XVIIème siècles sont également recensées. D'après « L'histoire de Poussan<sup>2</sup> », on dénombrerait 128 façades sur lesquelles subsistent au moins un élément architectural attribuable à la période qui s'étend de la fin du moyen âge à la fin de l'époque moderne (XV-XVIIIème siècle).

La plupart des immeubles concernés se trouvent à l'intérieur de l'enceinte fortifiée mais un petit lot de façades intéressantes se trouve notamment dans le faubourg de la Salle, le long de le RD2.



*Essai de restitution d'une maison. Dessin M. Lugand 00*



*Cartographie des éléments architecturaux repérés sur les maisons du centre ancien. Dessin M. Lugand 00.*

<sup>2</sup> « L'histoire de Poussan ». Ville de Poussan, 2001



- *Epoque contemporaine*

Enfin, d'autres bâtiments se distinguent, liés à l'époque contemporaine : mairie de Poussan, écoles communales, hôtel des postes, le Marché et les Halles, les domaines viticoles et les maisons vigneronnes.

A titre d'exemple, les halles de Poussan sont d'une grande modernité, car il s'agit d'une architecture métallique, inspirée des halles de Sète, construites en 1889, dans le style Baltard. Les halles, situées en face de l'artère principale sud, sont le reflet du « rayonnement » économique du bourg au niveau local, en raison de son accessibilité (proximité des grandes voies de communication) mais aussi de l'importance des activités agricoles, viticoles et commerciales.



*Les halles couvertes de Poussan sont dessinées par l'architecte Louis Jarre et approuvées par le Conseil Municipal en 1905.*



## Les espaces publics

Les espaces publics sont des lieux où se mêlent les usages, passages, flâneries, repos, détente, mais aussi des usages commerciaux ou du stationnement. Or dans le centre historique la majorité des espaces publics est monofonctionnelle, dédiée exclusivement à la pratique automobile.

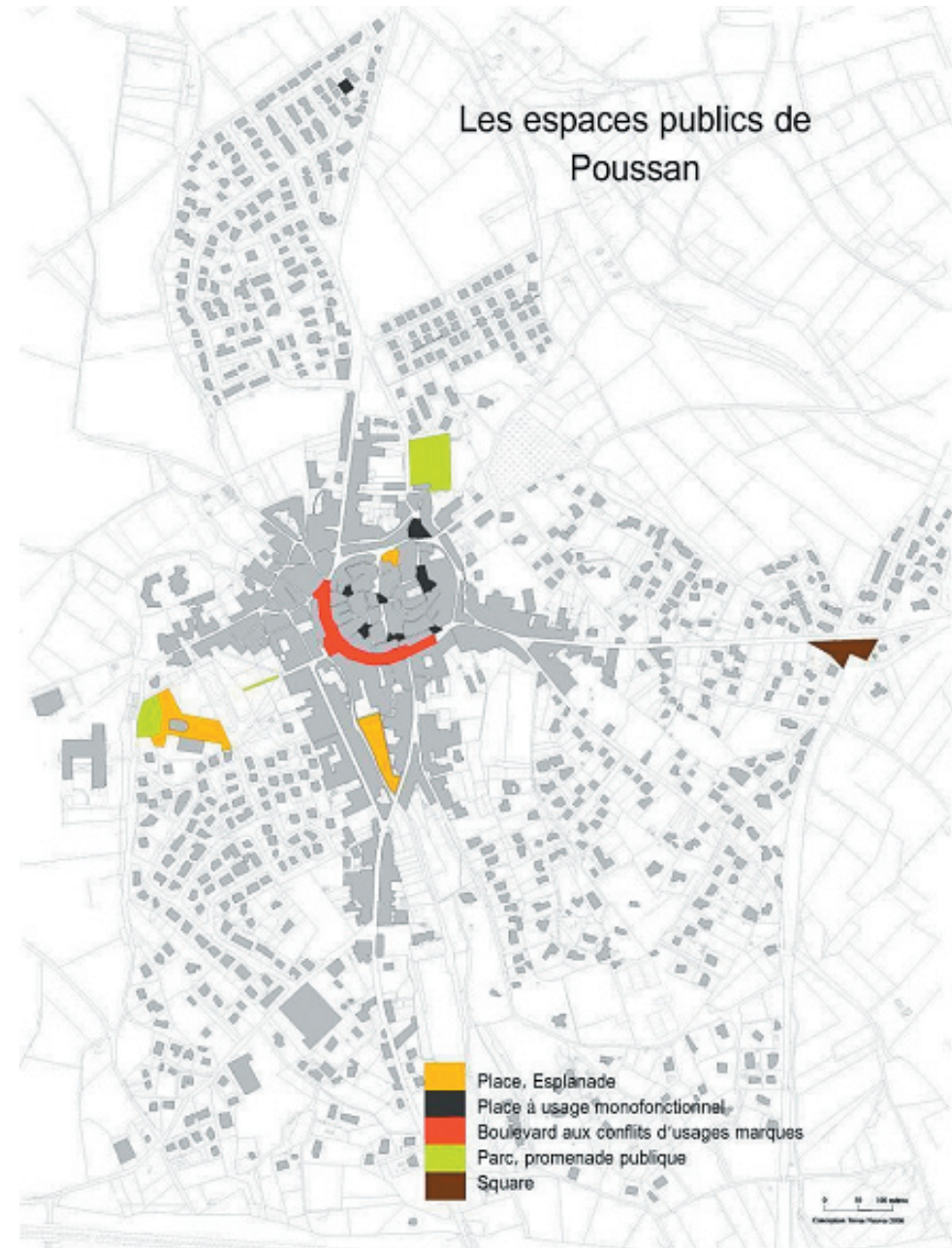
En effet, les petites places du centre médiéval sont des aires de stationnements et la « circulade » est fortement conditionnée par l'utilisation de la voiture.

Les rues sont peu valorisées, exception faite de quelques opérations d'aménagement (les Cresses), qui restent malgré tout très viaires.

Les rues présentent de manière générale un aspect délaissé.



*Au cœur du centre ville médiéval, la voiture occupe tous les espaces libres. Ces espaces publics offrent peu d'urbanité.*





## La circulade

La circulade est un espace structurant du centre historique de Poussan. Elle a été aménagée dans le but d'anticiper et de structurer le développement de Poussan, sous forme de faubourgs, le long des principales voies de communication. Il s'agit d'un espace de circulation libre qui a permis de relier la trame dense et sinueuse du centre médiéval, aux extensions urbaines du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Un dessin de l'espace, complété par une politique de tarification différente, ainsi que par des horaires de stationnement différenciés, permettraient de diminuer l'impact de l'automobile en centre ville.

Intervenir sur les espaces publics c'est intervenir sur les usages et donc directement sur la vie des habitants. Leur traitement doit s'inscrire dans un projet urbain communal, afin que tous les changements d'usages soient pensés à ce niveau d'échelle territoriale.



*La vue sur les halles est obérée par l'omniprésence de la voiture.*



*La circulade est fortement occupée par le stationnement, laissant peu de place à la circulation des piétons.*



### Synthèse et enjeux du tissu urbain ancien

La commune de Poussan s'est fondée, à partir d'un bourg médiéval, autour duquel s'est développée une circulade, forme urbaine propre au Languedoc.

L'essor viticole sur la commune a essentiellement financé le développement des faubourgs qui se sont greffés au centre ancien.

L'histoire communale et les différentes périodes de construction sont encore visibles à travers la qualité patrimoniale présente sur la commune.

Les nombreux espaces publics existants au sein du tissu ancien viennent agrémenter et aérer une urbanisation dense mais sont largement occupés par l'usage de la voiture.

Le centre ancien regroupe la majorité du patrimoine bâti de qualité et il apparaît essentiel de revaloriser ce secteur et notamment de :

- Favoriser la réhabilitation du bâti ;
- Piétonniser certains secteurs du centre médiéval ;
- Retrouver la fonction commerçante de la circulade;
- Faciliter l'installation de commerçants et artisans.

### 3) Extensions urbaines récentes à vocation d'habitat

Le village de Poussan est ceinturé d'extensions urbaines réalisées depuis le milieu du 20ème siècle, essentiellement sous forme de pavillons. Ces espaces s'inscrivent en rupture totale avec les zones urbaines anciennes. La structuration des bâtiments par rapport à la rue disparaît. La notion de rue et d'espace public disparaît. Les habitations se déploient sur de grandes parcelles et dépassent la limite de l'autoroute A9.

Ces extensions occupent désormais la majeure partie de la zone urbanisée dont elles marquent les nouvelles entrées. Des images non identitaires et souvent banalisantes.



*Photographie aérienne de l'espace urbanisé de Poussan*



L'urbanisation de ces secteurs réalisée au coup par coup, en fonction d'opportunité foncière, est très consommatrice d'espace. Elle a laissé de nombreuses dents creuses, dans un tissu urbain déjà peu dense. Leur fonctionnement autonome et clos se greffe à une voie de communication principale (RD2 ; RD119) par de simples petits carrefours ou de mini ronds points.

L'espace public absent de cet urbanisme se limite à la desserte viaire et ne contribue ni à la structuration de l'espace (comme la circulade du village historique), ni au lien social et au sentiment d'appartenir à une communauté villageoise. Ce sentiment est aussi le produit d'une architecture banalisée, sorte de « pastiche provençal ».

Il est important de signaler que ce n'est pas la procédure du lotissement qui produit un urbanisme de « sans issu » ou de « sans structuration », ce n'est pas non plus la maison individuelle qui entraîne l'étalement urbain, mais bien l'absence de projet urbain. Les nouvelles zones à urbaniser devront être réalisées sur la base de projet urbain permettant de composer qualitativement l'espace, de relier le nouveau quartier à l'existant et d'anticiper le développement futur.

Forme urbaine, densité et structuration de la trame par l'espace public et les équipements sont des réponses à des extensions urbaines consommatrices de foncier et n'offrant aucune possibilité d'évolution à la ville.





### Evolution de la consommation d'espace par l'urbanisation

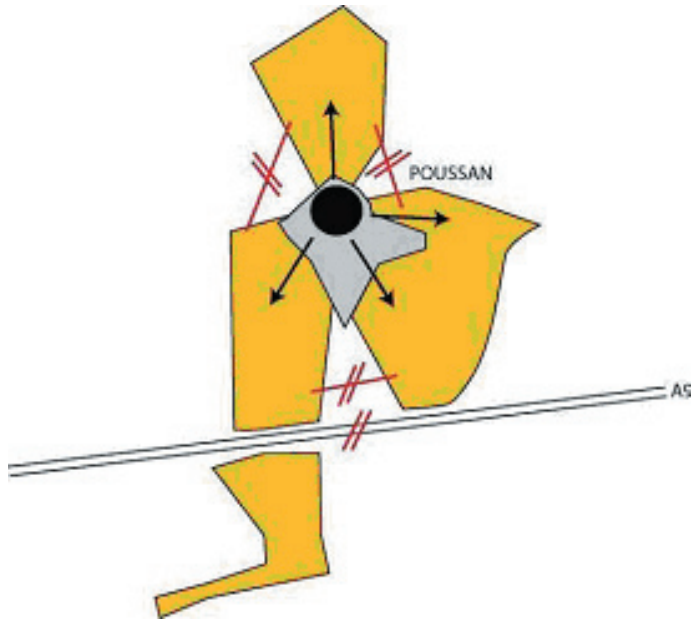
Le village historique et les premières extensions du village qui ont été réalisées jusqu'au milieu du 20ème siècle représentent environ 60 ha. Depuis la seconde moitié du 20ème siècle, le mode d'urbanisation s'est radicalement modifié. Réalisé essentiellement sous forme de lotissements avec maisons individuelles de type pavillonnaire, il est fortement consommateur d'espace. L'ensemble de la zone urbanisée représente aujourd'hui environ 160 ha. Ainsi, en 50 ans, l'urbanisation a consommé plus du double de l'espace utilisé depuis plus de 10 siècles....





### Synthèse et enjeux du tissu urbain récent

Les extensions urbaines récentes ont été réalisées en trois branches, qui s'articulent autour de la circulaire du centre historique. Il n'y a pas de liaison entre ces trois extensions, provoquant ainsi de véritables dysfonctionnements urbains.



De plus, la trame viaire de ces trois extensions est constituée d'un chevelu de petites rues à sens unique, d'un système de dessertes privées et d'impasses, confortant le manque de lisibilité du territoire et les dysfonctionnements.

Le quartier du Giradou, est construit après la coupure urbaine que constitue l'autoroute A9. Il est à l'écart du village.

Le projet du PLU devra envisager un maillage structurant de la trame viaire, à partir d'espaces publics d'articulation, afin d'assurer une desserte cohérente et de permettre une densification de l'urbanisation.



#### Trame viaire « non évolutive » :

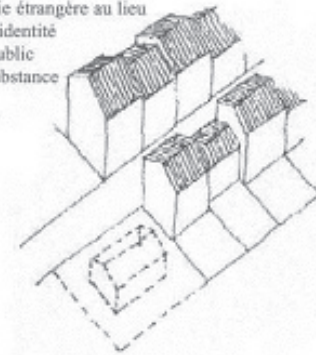
Le système arborescent et en impasse bloque l'évolution du réseau viaire. Il rend de plus conflictuel le point de contact avec l'axe principal et ne favorise pas les liaisons inter quartiers.

#### Trame viaire structurante :

Le système maillé prévoyant les liaisons futures, favorise l'évolution de la ville. L'organisation des connexions sur la voie principale permet une meilleure répartition de la circulation et une plus grande fluidité dans les liaisons inter quartiers.

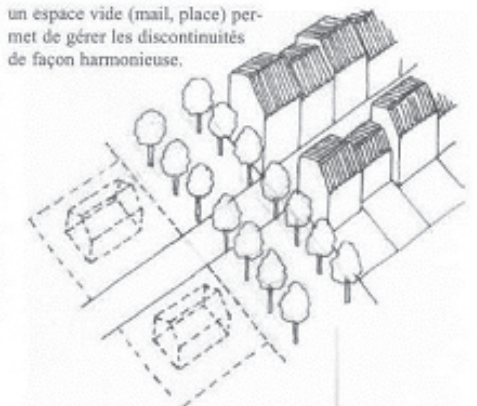
#### une discontinuité mal gérée :

- une typologie étrangère au lieu
- une perte d'identité
- un espace public qui perd sa substance



#### gérer les discontinuités

un espace vide (mail, place) permet de gérer les discontinuités de façon harmonieuse.



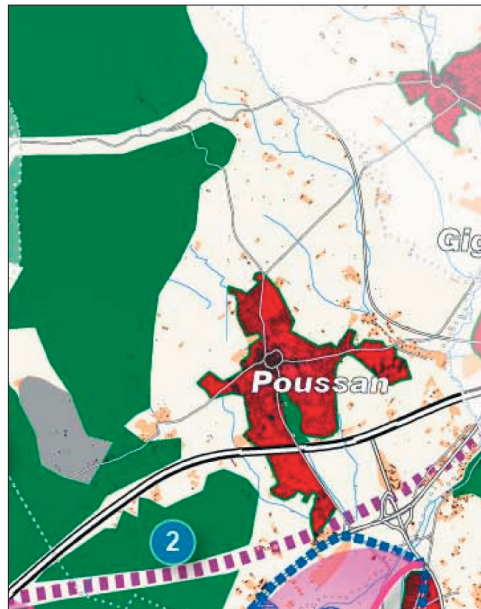
## 4) L'ensemble des espaces urbanisés et la loi Littoral

Le SCOT du Bassin de Thau distingue au sein des espaces urbanisés :

- les agglomérations et villages existants
- les espaces urbanisés en dehors des agglomérations et villages.

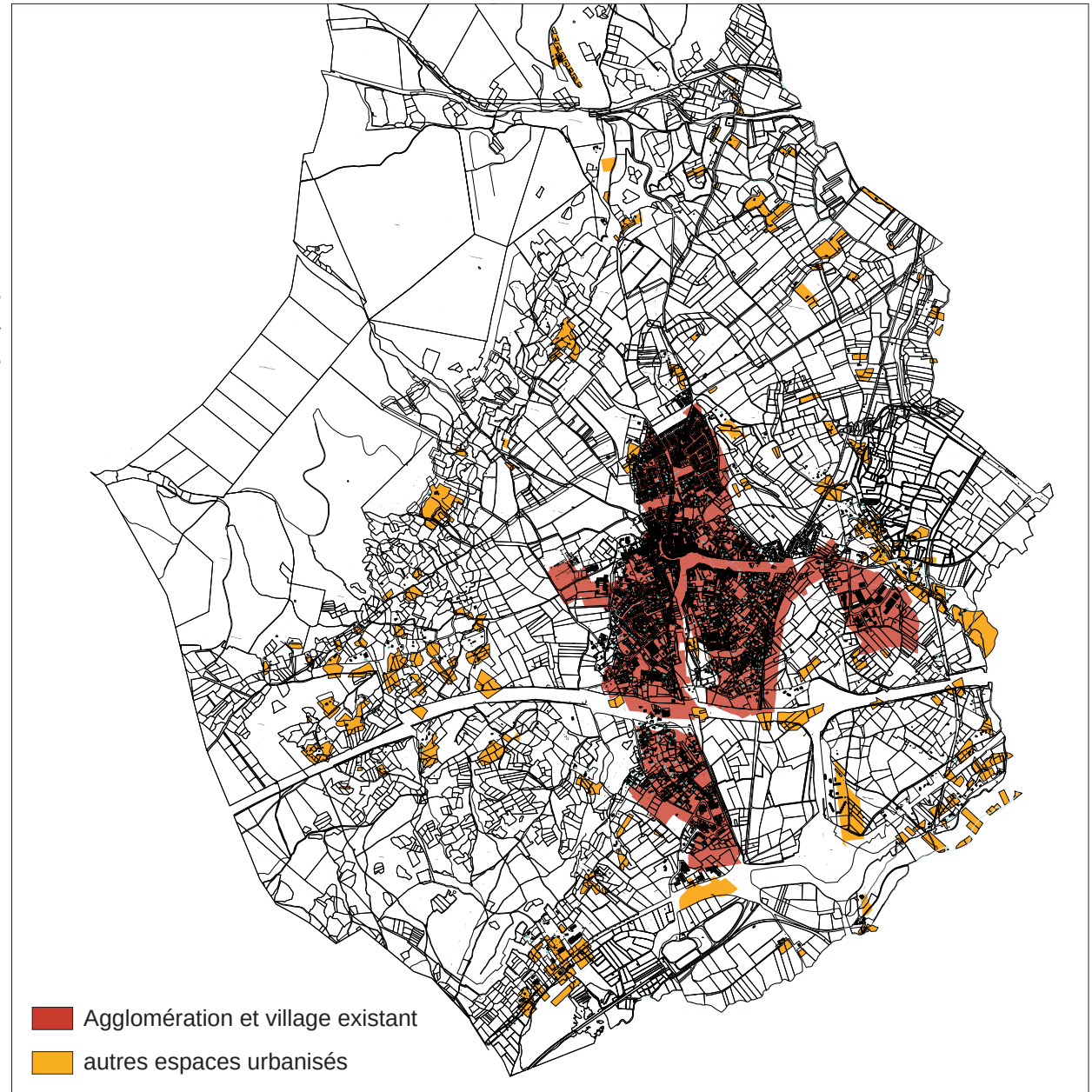
Cette distinction permet de définir les modalités d'application de la loi Littoral qui s'applique sur la commune de Poussan : principe de continuité d'urbanisation (agglomération support d'extension urbaine), extension limitée dans les espaces proches du rivage, coupures d'urbanisation...

Extrait SCOT du bassin de Thau  
«Modalités d'application de la loi Littoral»



- Délimitation des agglomérations et villages supports d'extension urbaine
- Espaces urbanisés en dehors des agglomérations et villages

Les espaces urbanisés sur la commune de Poussan



- Agglomération et village existant
- autres espaces urbanisés



## Partie 2 : les dynamiques humaines



# 1) L'approche démographique

## Une croissance démographique continue et très forte depuis la fin des années 70

Alors que la population poussanaise à oscillée entre 1 400 et 2 400 habitants sur la période 1800-1975, l'accueil démographique observé depuis a fait basculer la commune du statut de village à celui de petite ville et les objectifs de croissance devraient venir conforter ce statut.

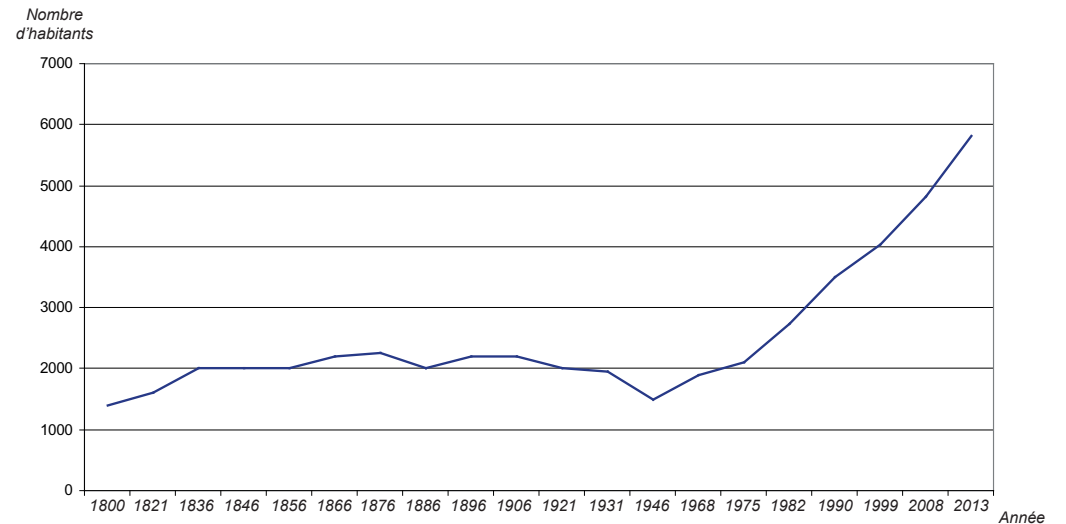
La commune de Poussan enregistre une très forte augmentation de population sur les quarante dernières années, où elle a presque triplé, passant de 2 103 habitants en 1975 à **6089 habitants en 2014**.

La ville progresse de 3 986 habitants entre 1975 et 2014, ce qui correspond à un gain de plus de 100 habitants par an sur cette période. Cette croissance s'accélère ces dernières années, le gain de population annuel passant entre 2008 et 2014 à **211 habitants par an**.

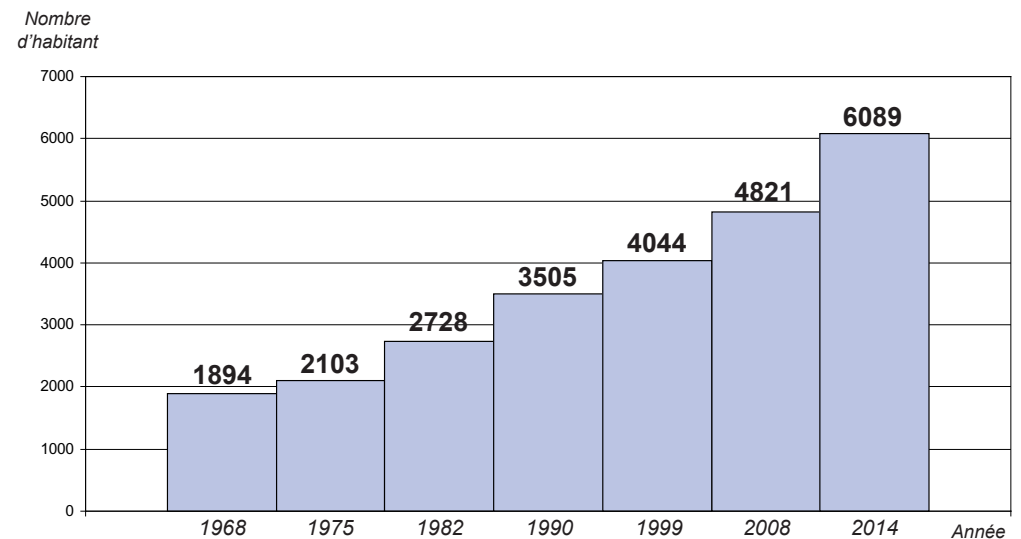
Cet essor démographique correspond notamment à une nouvelle occupation de l'espace et au développement des pavillons individuels. (Cf. précédemment le développement de l'urbanisation entre 1977 et 2011).

Ainsi, le développement récent de la commune, notamment entre 1975 et 1999, correspond à la fois à la croissance démographique la plus importante et aux formes constructives les plus consommatrices. La partie abordant la problématique de l'habitat viendra d'autant plus appuyer ce phénomène que la croissance des logements est davantage accentuée que celle de la population.

Néanmoins, ces dernières années ont vu la réalisation de programmes de logements collectifs ou d'habitations individuelles groupées relativement denses.



Evolution de la population poussanaise entre 1800 et 2013



Evolution de la population poussanaise depuis 1968

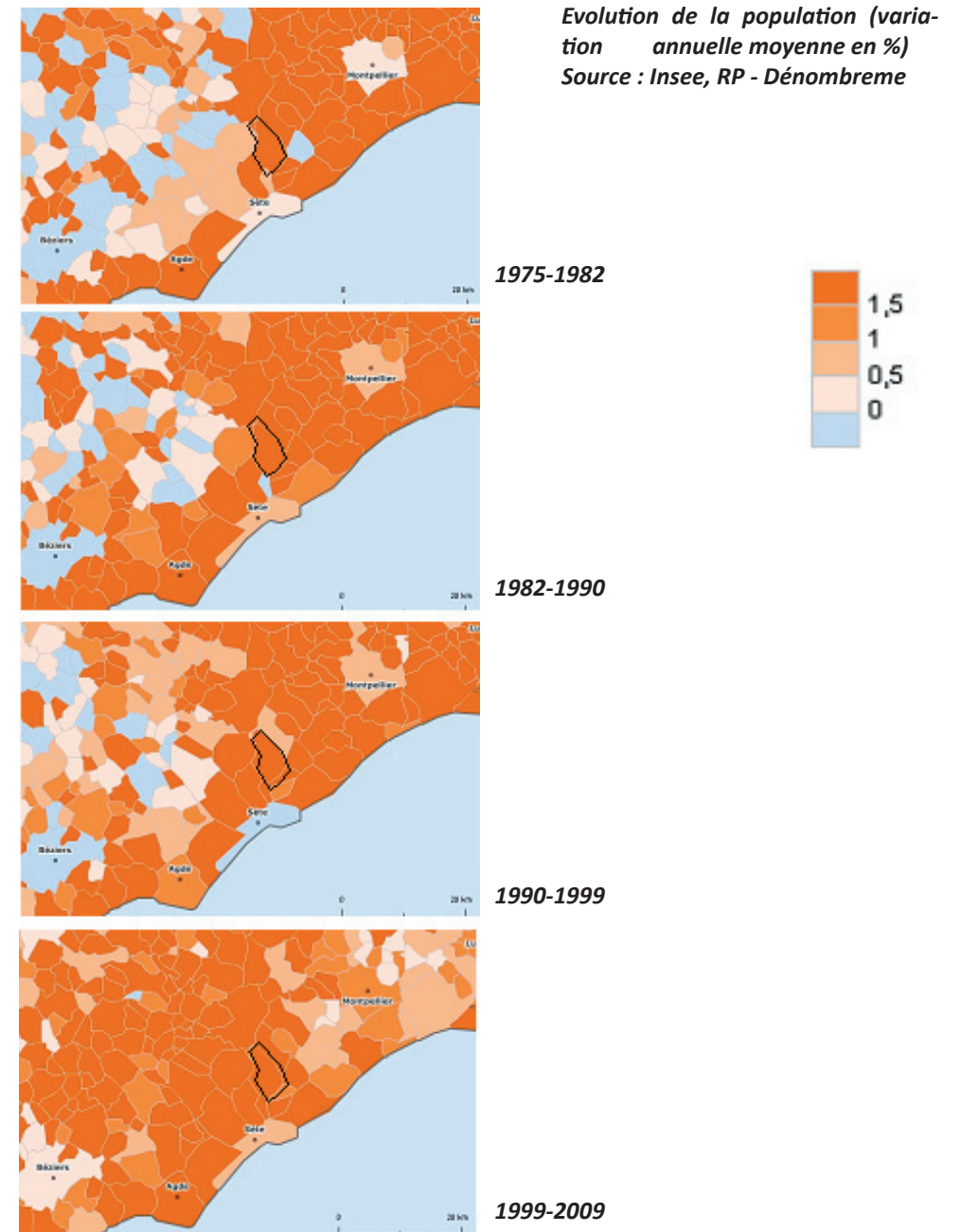


### Un phénomène de périurbanisation de Montpellier

Dès les années 1970, la commune de Poussan a été associée à la dynamique démographique de l'agglomération montpelliéraine. La dynamique démographique, s'est propagée petit à petit à des territoires excentrés comme l'illustre l'évolution des croissances démographiques sur les périodes intercensitaires de 1975 à 2009.

Alors que la commune de Poussan était dans la dernière frange des communes les plus dynamiques sur la période 1975-1982, elle se retrouve désormais parmi les communes dynamiques les plus proches de la ville de Montpellier.

A l'échelle du SCoT du Bassin de Thau, en dehors de Sète, la majorité des communes a connu une croissance démographique annuelle moyenne supérieure à 1,5% sur la dernière période intercensitaire.



### Une progression qui s'appuie sur l'arrivée de nouveaux habitants

La croissance démographique poussanaise, s'explique essentiellement par l'arrivée sur le territoire de populations extérieures, ainsi, depuis 1968, la variation annuelle moyenne de la population due au solde apparent des entrées sorties est supérieure à 1,2%.

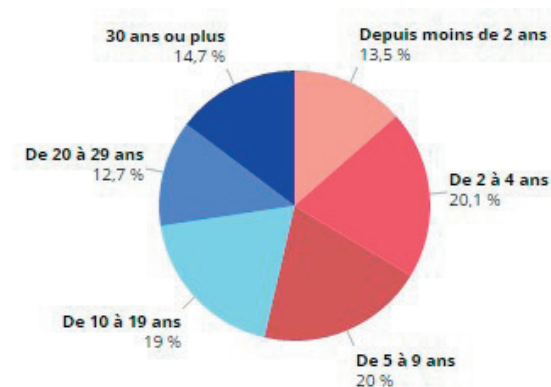
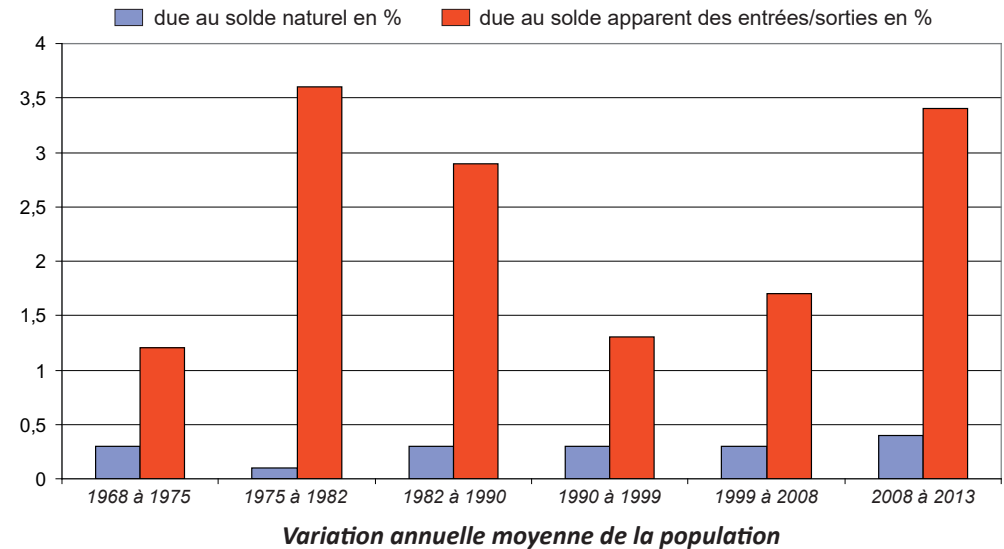
Entre 1975 et 1990, cette variation due au solde migratoire s'est même située entre 3,6%( 1975-1982) et 2,9% (1982-1990). Après une baisse entre 1990 et 2008 avec un taux variant entre +1,3% et +1,7%, on retrouve un taux supérieur à 3% (+3,4%) entre 2008 et 2013.

D'autre part, cet accueil continu de nouveaux habitants permet notamment de maintenir un taux important de jeunes ménages engendrant des taux de natalité important et un solde naturel positif depuis 1968. Ainsi, la variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel oscille entre 0,1% et 0,4% pour la dernière période.

Cette arrivée de néo-poussanais se traduit par une population dont plus de 33% n'habitait pas sur la commune 4 ans auparavant.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013
Variation annuelle moyenne de la population en %	+ 1,5	+ 3,8	+ 3,2	+ 1,6	+ 2	3,8
- due au solde naturel en %	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,3	+0,4
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+ 1,2	+ 3,6	+ 2,9	+ 1,3	+ 1,7	+3,4
Taux de natalité en ‰	13,7	12,2	11,7	12,5	11,9	13,4
Taux de mortalité en ‰	11,0	10,8	8,8	9,6	9,4	9,3

#### Indicateur démographiques



Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

#### Ancienneté d'emménagement des ménages en 2013



### Une structure de population relativement jeune, mais vieillissante

La répartition de la population par tranche d'âge, fait apparaître une structure de la population plutôt jeune. La part des 30 à 44 ans est la plus élevée, la part des 0 à 14 ans et celle des 15 à 29 ans sont également fortement représentées. A l'inverse, la part des 60 ans et plus est relativement peu élevée.

Les tranches d'âge les plus jeunes (0-14 ans et 15-29 ans) augmentent sur la dernière période intercensitaire. A contrario, les tranches d'âge intermédiaires (30-44 ans et 45-59 ans) augmentent ainsi que la tranche des 60-74 ans.

Les ménages médians entre 30 et 59 ans correspondent toujours à la population la plus présente. Cela peut s'expliquer en partie par le maintien sur la commune des jeunes ménages qui sont arrivés à partir des années 80 et qui ont évolué d'une à deux tranches d'âges, mais aussi par le fait que les nouveaux arrivants se situent essentiellement dans ces tranches d'âge.



**Evolution de la population poussanaise par tranche d'âges (%)**

### Une surreprésentation des familles qui s'atténue

Période 1999 - 2009 :

L'évolution de la composition des ménages entre 1999 et 2009 traduit des phénomènes de société qui sont perceptibles au niveau national. Le vieillissement de la population accentue la représentation des personnes seules et plus particulièrement des femmes seules dont l'espérance de vie est plus importante. L'accroissement des divorces implique une plus forte représentation des familles monoparentales et des personnes seules et plus particulièrement des hommes seuls.

Les couples avec enfants constituent la catégorie de ménages dont l'effectif a le moins augmenté entre 1999 et 2009, avec seulement 13 nouveaux ménages, quand les couples sans enfants, les familles monoparentales et les femmes seules ont augmenté chacun de plus de cent ménages.

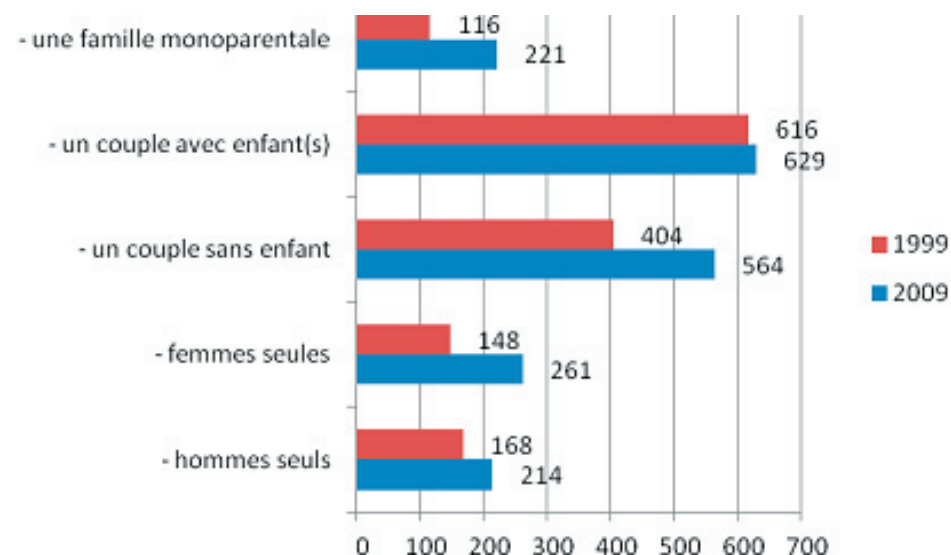
Période 2008 - 2013 :

Sur cette période, on constate une légère diminution de la part des familles monoparentales passant de 11,5% des ménages en 2008 à 11,1% en 2013 (contre 7,99% en 1999 et 11,7% en 2009). La tendance s'inverse donc par rapport à la période précédente.

La part des ménages d'une personne est en diminution passant de 24,3% en 2008 à 22,9% en 2013 (contre 21,8% en 1999 et 25,1% en 2009). La tendance s'inverse donc également par rapport à la période précédente.

La part des couples avec enfants est en augmentation passant de 33,1% des ménages en 2008 à 34,7% en 2013 (contre 42,4% en 1999 et 33,3% en 2009). La tendance s'inverse donc également par rapport à la période précédente.

De la même manière, on constate une augmentation importante de la part des ménages sans famille (cohabitation) passant de 1,9% à 3,4%



Evolution de la composition des ménages selon la structure familiale à Poussan entre 1999 et 2009

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2013	%	2008	%	2013	2008
<b>Ensemble</b>	<b>2 268</b>	<b>100</b>	<b>1 888</b>	<b>100</b>	<b>5 688</b>	<b>4 767</b>
<i>Ménages d'une personne</i>	520	22,9	459	24,3	520	459
<i>hommes seuls</i>	214	9,4	207	11	214	207
<i>femmes seules</i>	307	13,5	252	13,4	307	252
<i>Autres ménages sans famille</i>	76	3,4	35	1,9	169	110
<i>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</i>	1 671	73,7	1 394	73,8	4 999	4 198
<i>un couple sans enfant</i>	631	27,8	552	29,2	1 302	1 182
<i>un couple avec enfant(s)</i>	787	34,7	625	33,1	3 031	2 442
<i>une famille monoparentale</i>	253	11,1	217	11,5	666	574

Evolution de la composition des ménages selon la structure familiale à Poussan entre 2008 et 2013

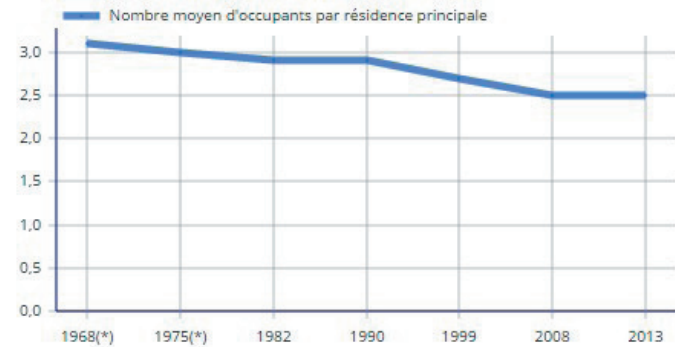


La taille des ménages est un indicateur important de la composition d'une population et son observation permet notamment d'affiner les besoins en matière de logements.

Au niveau national, le nombre de personne par ménage a baissé de manière continue depuis quarante ans, passant de 3,1 personnes en 1968 à 2,5 personnes en 2013. Ce phénomène qui se nomme décohabitation des ménages traduit une évolution de la typologie des ménages ainsi que des modes d'habiter.

Avec 2,5 habitants par ménage, Poussan illustre encore une composition familiale marquée, comme cela s'observe sur la proche couronne de l'agglomération montpelliéraine.

Le phénomène de décohabitation devrait se poursuivre et le nombre de personnes par logement à Poussan diminuer.

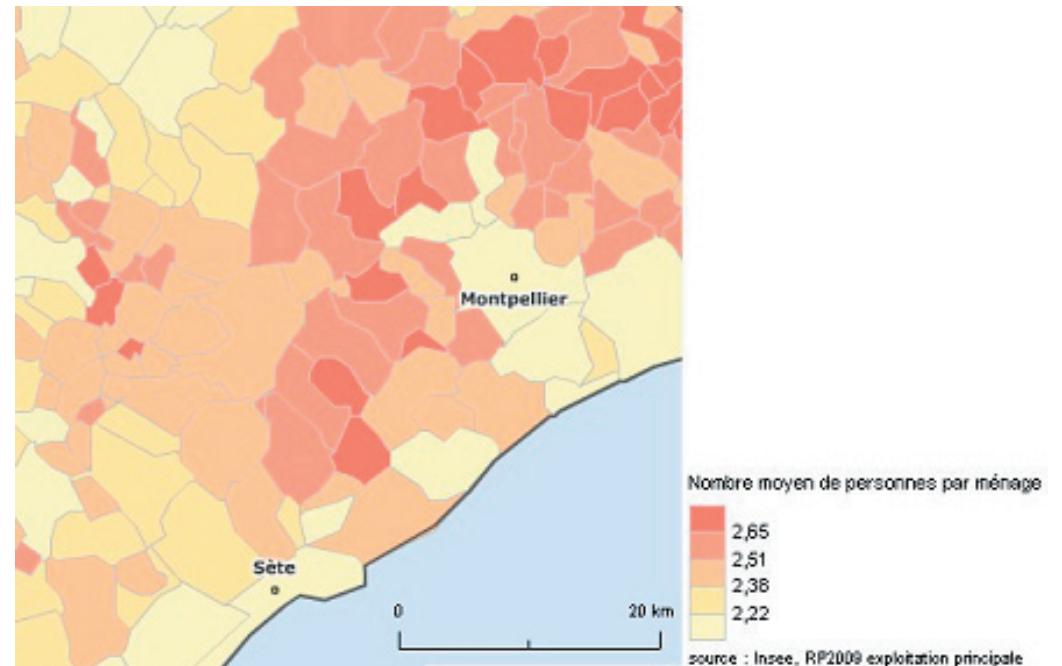


(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2015.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremens, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

**Evolution du nombre de personnes par ménage sur la commune de Poussan**



### Une population active en augmentation... tout comme les retraités

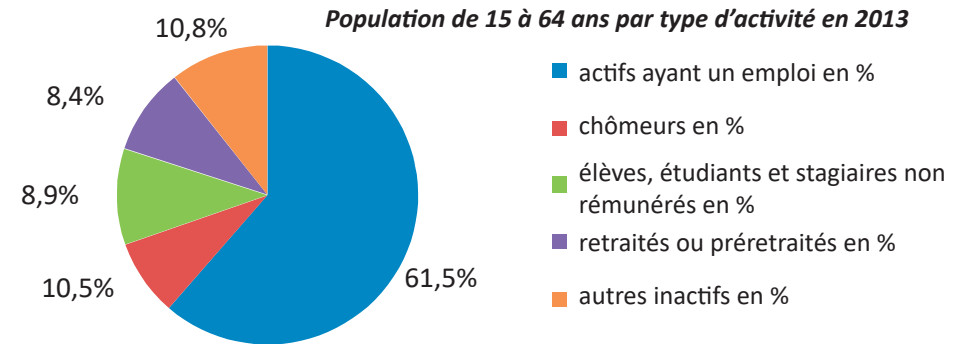
Entre 2008 et 2013, la population des 15-64 ans est passée de 3169 à 3786 personnes sur la commune de Poussan. Dans le même temps, si la part des actifs a augmenté, c'est surtout la part des chômeurs qui est en nette augmentation passant de 8,3% à 10,5%. Parallèlement, la part des actifs ayant un emploi est passée seulement de 61,4% à 61,5% sur cette période.

Il y a donc une diminution des inactifs principalement la part des élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (de 10,5% à 8,9%) puis la part des retraités (9,3% à 8,4%).

Si la population active résidant sur la commune est en augmentation, les actifs travaillent toutefois de plus en plus à l'extérieur de celle-ci. En effet, la population travaillant et résidant sur la commune a diminué progressivement, passant de 30,8% en 1999 à 26,7% en 2009 puis 23,8% en 2013.

	2013	2008
<b>Ensemble</b>	<b>3 786</b>	<b>3 169</b>
Actifs en %	72	69,7
actifs ayant un emploi en %	61,5	61,4
chômeurs en %	10,5	8,3
Inactifs en %	28	30,3
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,9	10,5
retraités ou préretraités en %	8,4	9,3
autres inactifs en %	10,8	10,6

Population de 15 à 64 ans par type d'activité



	2009	%	1999	%
Ensemble	1 988	100,0	1 461	100,0
Travaillent :				
dans la commune de résidence	532	26,7	450	30,8
dans une commune autre que la commune de résidence	1 456	73,3	1 011	69,2
située dans le département de résidence	1 402	70,5	957	65,5
située dans un autre département de la région de résidence	17	0,8	15	1,0
située dans une autre région en France métropolitaine	38	1,9	37	2,5
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	0	0,0	2	0,1

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident à Poussan en 2009

	2013	%	2008	%
<b>Ensemble</b>	<b>2 348</b>	<b>100</b>	<b>1 962</b>	<b>100</b>
Travaillent :				
dans la commune de résidence	560	23,8	524	26,7
dans une commune autre que la commune de résidence	1 788	76,2	1 437	73,3

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident à Poussan entre 2008 et 2013



### Synthèse et enjeux de l'approche démographique :

La structure de la population est diverse et équilibrée, tant en terme de catégories socioprofessionnelles (part importante de personnes à revenu modeste et moyen, augmentation de personnes à revenu plus élevé) qu'en terme d'âge (part importante des jeunes mais augmentation progressive des tranches d'âge les plus élevées).

Ainsi, dans le cadre du projet urbain, il importe d'adapter l'offre de logement et l'offre de services et équipements à cette population. Il s'agira de :

- Offrir une palette de logements variée, avec une part suffisante de logements locatifs et de logements sociaux.
- Bien représenter les équipements à destination des jeunes mais prendre en compte le fait que la part des jeunes diminue tandis que celle des plus âgés augmente. Prévoir les équipements et l'accueil des personnes âgées.
- Prendre en compte l'accroissement des déplacements domicile- travail sur la commune : maillage viaire, développement des transports en commun, favoriser l'émergence de nouveaux moyens de transport et de pratiques (covoiturage) dans les déplacements domicile - travail.

## 2) Les modes d'habiter

### Une très forte progression du parc immobilier

Entre 1999 et 2013, le parc de logements a augmenté de près de 49%, pour atteindre 2 491 logements.

Le parc de la commune est essentiellement axé sur l'accueil de population permanente. Les résidences principales occupent 91% du parc de logements contre 3,7% pour les résidences secondaires et 4,9% pour les logements vacants.

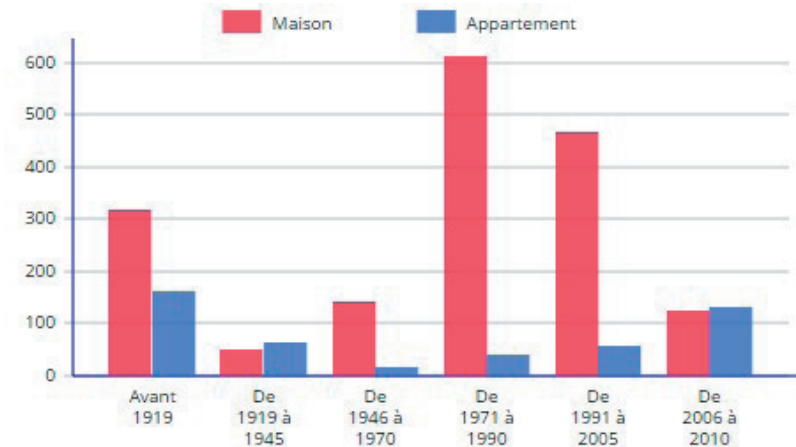
Sur la dernière période intercensitaire, le nombre de résidences principales a augmenté de 178 unités alors que les résidences secondaires ont augmenté de 20 unités. Les dernières données Insee semblent faire apparaître une très forte progression de la vacance entre 1999 et 2008 sur la commune avec notamment 269 nouveaux logements vacants. En 2013, le nombre de logements vacants est «tombe» à 122 unités.

Avec 4,9% de logements vacants en 2013, la commune de Poussan a atteint un taux le plus bas depuis 1968 et nettement inférieur à la valeur nationale (7,7% de logements vacants en France métropolitaine en 2013) et intercommunale (6,7% de logements vacants à l'échelle de l'ancienne CCNBT en 2013).

Plus des deux tiers des maisons ont été réalisées après 1970, mais la part des maisons est en constante diminution sur cette période alors que la part des logements est en constante augmentation. Sur la période 2006/2010, le nombre de logements réalisés est plus important que le nombre de maisons.

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
<b>Ensemble</b>	787	935	1065	1525	1675	2313	2491
<b>Résidences principales</b>	617	705	925	1201	1485	1886	2276
<b>Résidences secondaires et logements occasionnels</b>	97	142	75	206	104	72	92
<b>Logements vacants</b>	73	88	65	118	86	355	122
<b>Taux de vacance</b>	10,6%	11,1%	6,6%	8,9%	5,5%	15,3%	4,9%

Evolution du parc immobilier entre 1968 et 2013 à Poussan



Résidences principales construites avant 2011.

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

Résidences principales en 2013 selon le type de logement et la période d'achèvement



### Un parc immobilier très homogène qui se diversifie légèrement

Avec 77,5% de maisons dans le parc immobilier et 68,8% de propriétaires occupant parmi les résidences principales et des logements dont la majorité fait 4 pièces ou plus, le parc immobilier de Poussan est à la fois très homogène et fortement calibré pour un accueil des familles.

Ce constat vient corroborer les premières observations concernant la démographie communale fortement représentée par les couples avec enfant.

Il est cependant intéressant de noter que le parc immobilier tend à se diversifier. Ainsi, entre 1999 et 2013, la part des appartements est passée de 13,0% du parc à 21% et parmi les résidences principales, la part des locataires a légèrement progressé, passant de 21,9% à 27,5%.

La diversification du parc immobilier est essentiellement la résultante d'une raréfaction du foncier urbanisable à partir de la moitié des années 2000. Dans de telles conditions, les nouveaux logements se sont réalisés sous la forme de renouvellement urbain avec une quasi obligation de densité et donc des formes propices aux appartements et à la location.

	2013	%	2008	%	1999	%
Ensemble	2276	100	1 886	100,0	1 485	100,0
1 pièce	37	1,6	16	0,8	21	1,4
2 pièces	238	10,4	132	7	109	7,3
3 pièces	441	19,4	350	18,6	305	20,5
4 pièces	743	32,7	657	34,8	501	33,7
5 pièces ou plus	817	35,9	731	38,8	549	37,0

*Evolution des résidences principales à Poussan selon le nombre de pièces*

	2013		2008		1999	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	2491	100	2 313	100,0	1 675	100,0
Maisons	1930	77,5	1 947	84,2	1 415	84,5
Appartements	523	21	341	14,8	218	13,0

*Evolution de la typologie des logements à Poussan*

	2013		2008		1999	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	2276	100	1 886	100,0	1 485	100,0
Propriétaire	1567	68,8	1 381	73,2	1 082	72,9
Locataire	627	27,5	421	22,3	325	21,9
dont d'un logement HLM loué vide	16	0,7	1	0,1	3	0,2
Logé gratuitement	82	3,6	84	4,5	78	5,3

*Résidences principales selon le statut d'occupation*

### Un déficit important en matière de logements sociaux

	01/01/2011	01/01/2016
Nombre de logements locatifs sociaux	<b>17</b>	<b>26</b> dont 19 HLM
Nombre de résidences principales	1 983	2222
Part de logements locatifs sociaux (en %)	0,9%	1,2%

#### *Nombre de logements locatifs sociaux à Poussan et taux d'équipement en 2011*

Avec 1,2% de son parc résidentiel concerné par les logements locatifs sociaux, Poussan connaît un déficit important en la matière. En effet, la commune est concernée par l'obligation d'atteindre 25% de logements sociaux au sein de son parc de résidences principales.

### Création de logements sociaux : un intérêt certain sur la rotation des ménages et sur le marché immobilier

La commune de Poussan possède un parc immobilier relativement homogène, composé principalement de maisons occupées par des propriétaires.

L'augmentation du coût de l'immobilier durant les dernières années a eu pour conséquence une augmentation des difficultés pour les jeunes ménages à accéder à des logements, qu'il s'agisse d'achat ou de location.

Un vieillissement de la population est également à anticiper et une offre adaptée aux personnes âgées devra être disponible.

Une diversification du parc immobilier et plus particulièrement la création de logements locatifs sociaux, par le biais d'appartements ou de maisons, permettra à la fois de répondre aux jeunes ménages cherchant un logement au loyer abordable et les personnes âgées, cherchant un petit logement adapté à leur besoin (logements en rez-de-chaussée notamment) situé sur la commune.

Les caractéristiques des logements locatifs sociaux peuvent être multiples : maisons individuelles, maisons en bande, petits collectifs, habitat intermédiaire, petits logements grands logements...

De plus, sur la commune de Poussan, la création de logements sociaux permettra en partie d'arrêter le phénomène de « paupérisation » des logements du centre ancien. Une offre nouvelle permettra aux personnes qui se trouvent dans ces logements par défaut de se reloger, poussant les propriétaires à la revente, permettant notamment un achat par la commune par préemption.



## Synthèse et enjeux des modes d'habiter

Le parc immobilier de Poussan est très homogène et laisse peu de place à une rotation naturelle au sein de celui-ci, notamment étant donné la faible part de logements locatifs.

L'augmentation du nombre de logements vacants est significative et correspond vraisemblablement à une offre dans le centre ancien qui ne correspond plus aux attentes en matière de confort et de caractéristiques des logements.

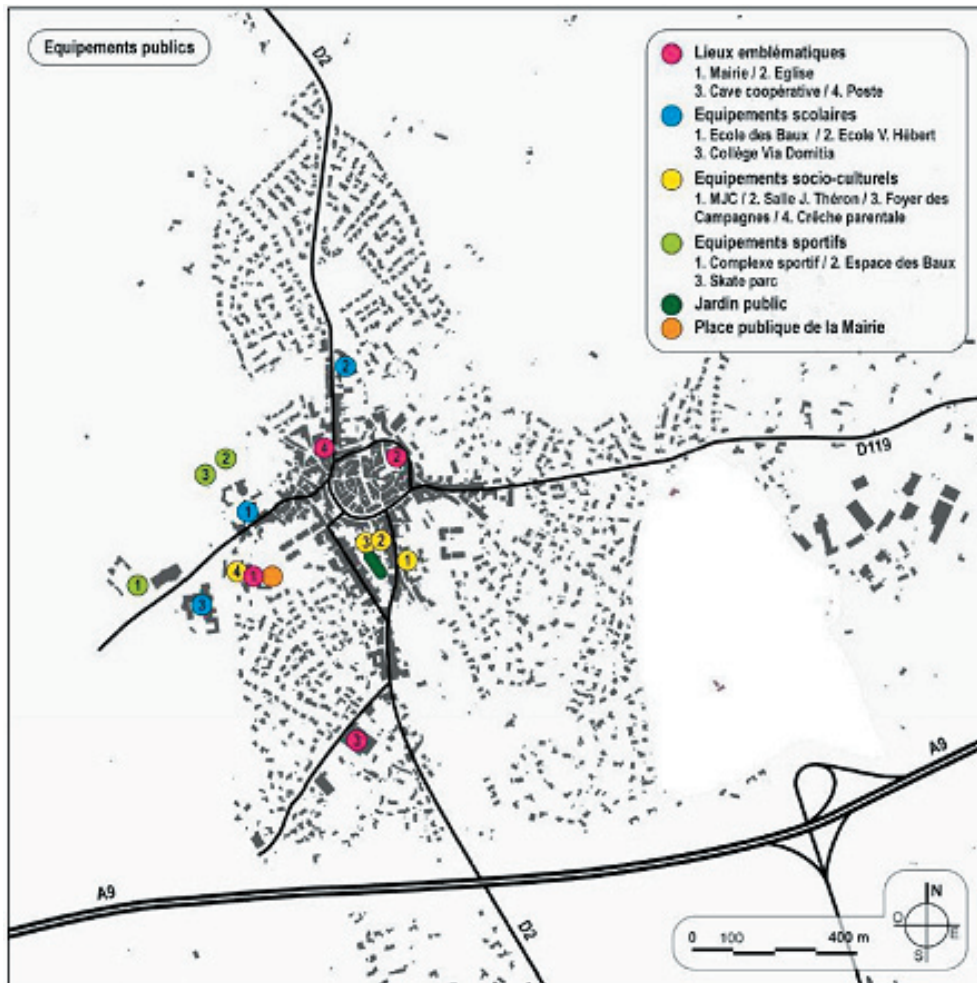
Poussan est concernée par des obligations de taux de logements sociaux à hauteur de 25% et connaît un fort déficit en la matière.

Les principes de mixité du parc à destination de l'ensemble de la population et notamment des jeunes ménages et des personnes âgées doivent être associés à des principes de rotation, de composition et qualité, pouvant être assurés par les actions suivantes :

- Développer la mixité dans les types de logement : développer les maisons mitoyennes ou logements intermédiaires, ainsi que les petits collectifs ;
- Développer la mixité dans les formes d'occupation et répondre aux besoins de l'ensemble de la population : développer le logement locatif et le logement social ;
- Encourager une réduction de la consommation d'espace par une densité bâtie plus élevée et par des principes de structuration de l'espace plus appropriés.

### 3) Equipements publics ou d'intérêt collectifs

La commune dispose d'équipements publics assez complets et diversifiés répondant aux besoins essentiels de la population.



Sur le territoire communal se trouvent notamment les équipements suivants :

#### Equipements publics et services

- Administratifs et services publics
- Mairie
- Bureau de poste



Hôtel de ville

### Equipements sanitaires et sociaux

- Crèche Garderie
- Maison de retraite - Ehpad



*Maison de santé des Baux*

### Scolaires

- Ecole maternelle : 180 élèves répartis en 7 classes
- Ecole élémentaire : 360 élèves répartis en 14 classes
- Collège : entre 730 et 750 élèves (Gigean, Villeveyrac, Montbazin et Poussan)
- Restaurant scolaire

### Socio - culturels

- MJC
- Foyer des Campagnes

### Sportifs

- Skate Park
- Terrain de foot
- Terrains de tennis
- Gymnase
- Salle de musculation
- Salle de gymnastique



*Skate Parc*



Les équipements sportifs se localisent essentiellement à l'ouest de la commune, sur le plateau viticole, à proximité des équipements scolaires. La MJC et le foyer des campagnes sont les seuls équipements à favoriser le dynamisme du centre ville historique.

L'objet de cette liste est de faire la synthèse de l'existant et de mettre en évidence les évolutions, les besoins pouvant naturellement conduire à la définition d'emplacements à réserver dans le dossier de Plan Local d'Urbanisme.

Les besoins en matière d'équipements pourraient porter essentiellement sur :

- Les équipements scolaires ;
- Les équipements d'accueil de personnes âgées (à envisager à l'échelle départementale ou intercommunale).

### **Hypothèses et projets :**

Equipements scolaires : les équipements existants seront insuffisants pour accueillir la population future lors de l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones. Aussi, en se laissant le temps d'élaborer un véritable projet dans le cadre d'une ZAC, les élus répondent à leur souci de maîtriser la croissance urbaine et de l'adapter aux équipements. L'ouverture à l'urbanisation du secteur de Ste-Catherine-Marqueval sera accompagnée dans le cadre de la ZAC de la réalisation d'équipements scolaires notamment.

Reconversion de la coopérative viticole. Patrimoine bâti du village, elle fait l'objet d'un projet de reconversion en pôle culturel communal, sous forme de médiathèque/salle d'expositions et de spectacles. Ce projet est complété par un projet immobilier et d'activités tertiaires dans le bâtiment.

**Synthèse et enjeux des équipements publics ou d'intérêt collectif :**

La ville de Poussan dispose d'une offre étoffée et variée en matière d'équipements publics ou d'intérêt collectif. La majorité de ces équipements sont regroupés dans le centre historique ou à l'ouest vers la plaine viticole, à proximité du collège.

Ce manque de répartition sur le territoire peut générer des tensions en terme de flux sur les voies du centre, en l'absence de réalisation de voiries complémentaires, et pourrait s'accroître dans le cadre d'un développement urbain à l'est de la commune.

Malgré une offre adaptée au contexte actuel, le développement démographique devrait engendrer des nouveaux besoins, notamment à destination des plus jeunes (équipements scolaires...) et des personnes âgées mais aussi à l'ensemble de la population qui dans une ville d'une certaine taille attend des équipements structurants (salle polyvalente, infrastructures sportives...).

Accompagner l'arrivée des nouveaux habitants et améliorer le cadre de vie des habitants actuels passe notamment par les actions suivantes :

- Réserver des disponibilités pour des équipements ou services publics complémentaires dans les zones à urbaniser ;
- Anticiper la réalisation d'équipements scolaires à proximité des futurs quartiers ;
- Adapter les équipements aux spécificités de la croissance démographique (accueil de jeunes ménages et phénomène global de vieillissement de la population).

# Partie 3 : les dynamiques économiques





# 1) Activité et emplois

## Un développement des emplois et des actifs en corrélation

On recense 2672 actifs habitants à Poussan dont 2312 ayant un emploi, contre 2126 actifs en 2008 et 1924 ayant un emploi.

Les employés, les professions intermédiaires et les ouvriers sont les catégories socio-professionnelles les plus représentées parmi les 15-64 ans (73,5% des actifs). La part des employés et ouvriers est en diminution entre 2008 et 2013.

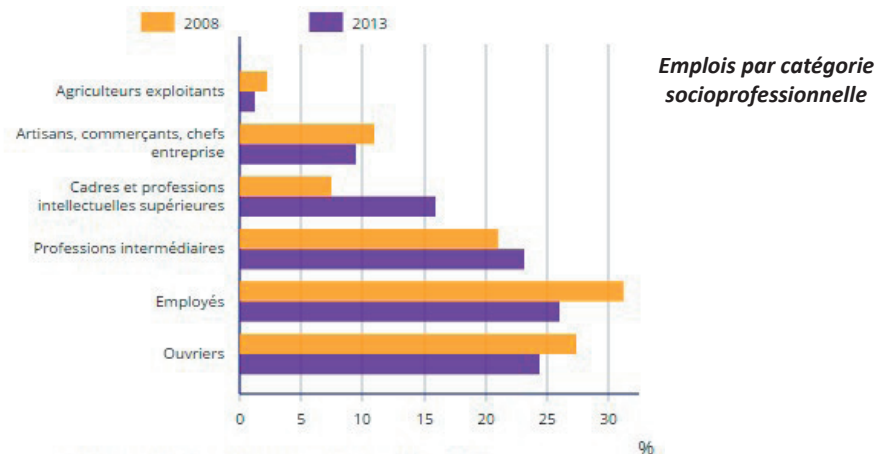
Sur la période 2008-2013, seuls les professions intermédiaires et surtout les cadres et professions intellectuelles supérieures voient leur part augmenter. Pour cette dernière catégorie, leur part a même doublé passant de 7,4% à 15,9%, dépassant la part des artisans, commerçants, chefs d'entreprise.

Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise correspondent à la catégorie dont le nombre d'actif a peu évolué (+4 en 10 ans) mais la représentativité des emplois a fortement diminué, passant de 13,3% en 1999 à 10,2% en 2009.

A l'image de la tendance nationale, la part des agriculteur sur la commune est en régression sur la période 2008-2013 passant de 2,2% à 1,2% et le nombre d'actifs a nettement baissé passant de 31 à 12 agriculteurs exploitants.<sup>3</sup>

Le nombre de chômeurs est passé de 263 en 2008 à 396 en 2013, soit un taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans passant de 11,9% à 14,5%.

<sup>3</sup> La structuration et l'évolution de l'activité agricole est davantage traitée dans l'Etat Initial de l'Environnement (Pièce 1.2 du PLU).



Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires lieu de travail.

	2013	dont actifs ayant un emploi	2008	dont actifs ayant un emploi	1999	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	2672	2312	2126	1924	1808	1468
dont :						
Agriculteurs exploitants	12	12	31	31	16	16
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	224	208	185	172	184	168
Cadres et professions intellectuelles sup.	344	328	202	194	152	144
Professions intermédiaires	765	701	550	515	416	368
Employés	777	649	687	595	604	488
Ouvriers	533	413	454	392	416	284

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socio-professionnelle

	2013	2009	1999
Ouvriers	24,4	26,2	25,8
Employés	26	31,1	29,5
Professions intermédiaires	23,1	21,9	18,3
Cadres et professions intellectuelles sup.	15,9	8,4	11,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	9,4	10,2	13,3
Agriculteurs exploitants	1,2	2,2	1,7

Evolution des emplois par catégorie socio-professionnelle sur la commune de Poussan (en %)

## Les établissements poussanais et l'emploi sur la commune

### Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2015

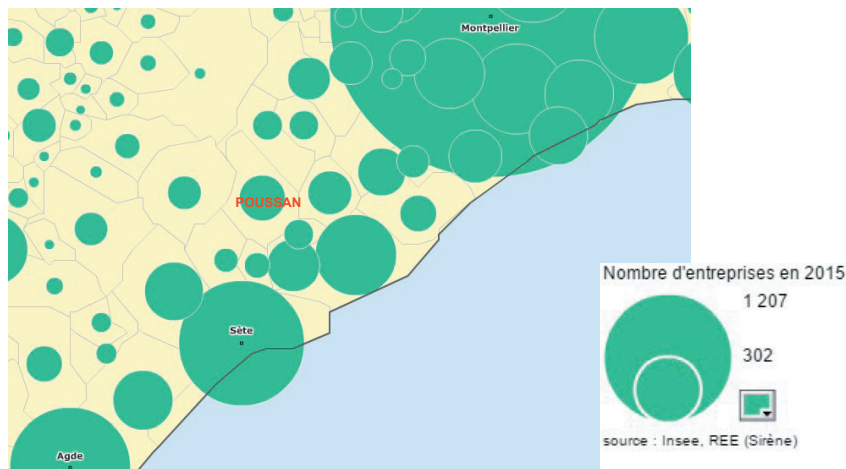
	Nombre	%
Ensemble	507	100
Industrie	44	8,7
Construction	100	19,7
Commerce, transport, hébergement et restauration	139	27,4
Services aux entreprises	114	22,5
Services aux particuliers	110	21,7

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

On recense 507 établissements sur la commune au 1er janvier 2015. Le secteur d'activité le plus présent est le commerce/transport/hébergement et restauration qui représente 27,4% des établissements suivi par trois autres secteurs qui représentent chacun entre 20 et 22% environ des établissements : Les services aux entreprises (22,5%), les services aux particuliers (21,7%) puis le secteur de la construction (19,7%).

Le secteur de l'industrie est le secteur le moins représenté (hors agriculture) avec 8,7% des établissements.

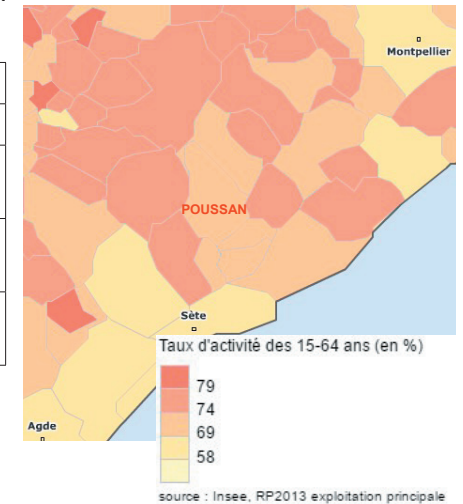


On recense 1366 emplois sur la commune en 2013, soit un chiffre sensiblement identique à celui de 2008 avec 1363 emplois.

	2013	2008
Nombre d'emplois dans la zone	1 366	1 363
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	2 351	1 963
Indicateur de concentration d'emploi	58,1	69,5
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	59	57,5

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.



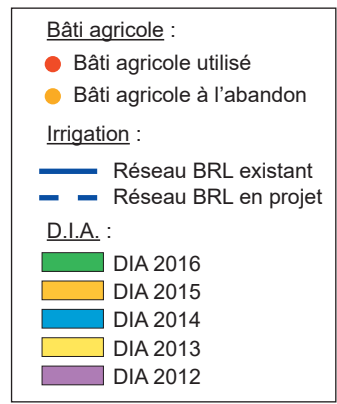
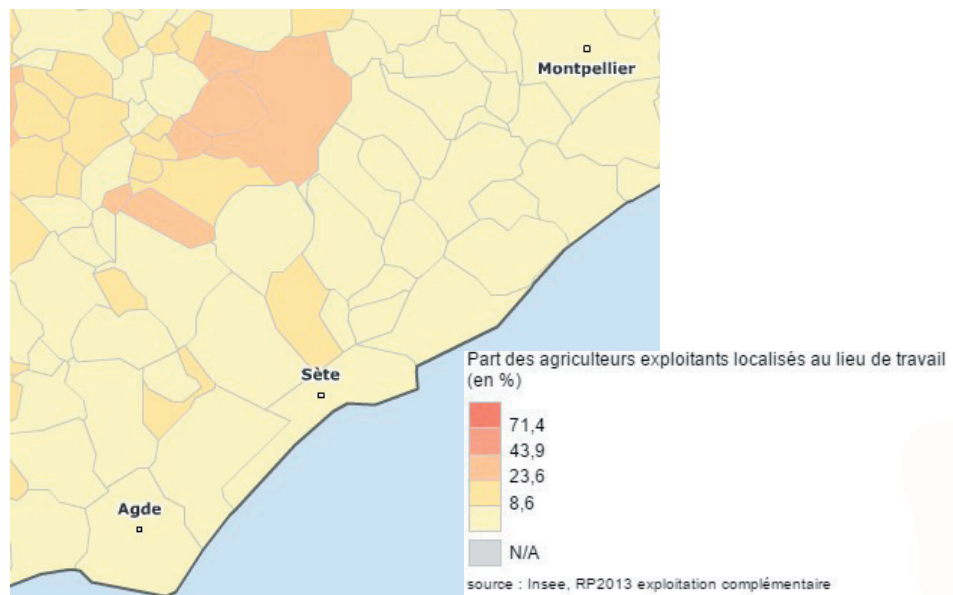
### Emplois au lieu de travail par sexe et catégorie socioprofessionnelle

	2013			2008
	Hommes	Femmes	Ensemble	Ensemble
Agriculteurs exploitants	9	8	17	30
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	102	25	127	146
Cadres et professions intellectuelles supérieures	115	101	216	100
Professions intermédiaires	175	139	314	281
Employés	103	250	353	418
Ouvriers	325	7	332	366
Ensemble	829	531	1 360	1339

Source : Insee, RP2008 et RP2013 exploitation complémentaire.

Les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers sont les emplois les plus représentés sur la commune (plus de 300 emplois pour chaque catégorie). Entre 2008 et 2013, ce sont les emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures qui ont le plus augmenté puisque leur nombre a doublé passant de 100 à 216.

Les emplois agriculteurs exploitants ont presque été divisés par deux entre 2008 et 2013 passant de 30 à 17.



Au RGA de 2010, le nombre de chefs d'exploitation et coexploitants était de 33 et 96 en 2000.

Ainsi, le nombre de chefs d'exploitation est passé de 96 à 17 entre 2000 et 2013, soit une baisse de plus de 82%.



## 2) Une offre commerciale et de service diversifiée

### • Les commerces

En matière d'alimentation générale et d'épicerie, la commune compte un supermarché implanté en entrée de ville dans le secteur des Clachs, et deux épicerie en centre ville. Associés à l'hypermarché situé sur la commune voisine de Balarruc-le-vieux, ces établissements et les autres commerces spécialisés répondent aux besoins quotidiens des habitants. Les villes de Sète et Montpellier présentent également une offre très étoffée à proximité.

Type de commerce	Nombre
Supermarché	1
Grande surface de bricolage	1
Épicerie	2
Boulangerie	5
Boucherie, charcuterie	3
Librairie papeterie journaux	1
Magasin de vêtements	3
Magasin d'équipements du foyer	1
Magasin d'électroménager et de mat. audio-vidéo	1
Magasin d'articles de sports et de loisirs	1
Fleuriste	1
Magasin d'optique	2

*Présence et nombre de commerces à Poussan – Source : INSEE, Base permanente des équipements 2011*

### • Les services

La commune dispose de nombreux services, publics et privés, adaptés à la taille de Poussan et qui sont complétés, comme pour les commerces de l'offre des grandes villes voisines.

Type de services	Nombre
Bureau de poste	1
Banque	3
Pompes funèbres	3
Réparation auto et matériel agricole	7
École de conduite	1
Maçon	22
Plâtrier, peintre	11
Menuisier, charpentier, serrurier	12
Plombier, couvreur, chauffagiste	8
Électricien	10
Entreprise générale du bâtiment	2
Coiffure	9
Restaurant	11
Agence immobilière	2
Soins de beauté	5

*Présence et nombre de services à Poussan – Source : INSEE, Base permanente des équipements 2011, actualisation à partir de données communales*

### 3) Les extensions économiques

#### Zone d'Activités des Clachs

La zone d'activités des Clachs se situe au sud de Poussan. Elle se compose de deux sous zones, les Clachs Est, le long de la RD2 et les Clachs Ouest, le long de la RD613.

- **Les Clachs Est :**

L'entrée Sud de Poussan, via la RD2, offre un paysage aux limites urbaines floues et peu valorisantes. Pourtant elle est pour de nombreuses personnes le premier contact avec la commune depuis l'autoroute A9 ou la route de Sète.

La zone d'activités des Clachs abrite de nombreuses habitations. L'espace n'est pas structuré, le traitement de l'espace public et des voiries est indigent.

La RD2 ne structure pas cette zone qui fonctionne de manière totalement autonome et s'y connecte par un simple carrefour. L'alignement d'arbres le long de la RD2 offre cependant une structure à cette entrée, qu'il convient de conforter.



*Un paysage urbain très pauvre accentué par l'absence de traitement qualitatif de la voirie et des clôtures.*



*Bâtiments d'activités et habitations marquent le caractère hétéroclite de la zone à vocation économique des Clachs.*

- **Les Clachs Ouest :**

La zone d'activités s'étire le long de la RD613 sur une bande peu profonde. On observe une succession de différentes enseignes. Ces établissements recherchent un effet vitrine, qu'offre cet axe majeur. Une meilleure structuration des bâtiments le long de la route est à rechercher.

A noter que la RD613 est soumise à la loi Barnier, qui impose un recul des bâtiments de 75 m vis-à-vis de l'axe, en l'absence d'étude paysagère d'entrée de ville. Un espace est disponible pour le développement des activités économiques. Il a fait l'objet d'une étude d'entrée de ville permettant de diminuer le recul à 35 m.



*La zone d'activités des Clachs Ouest s'étire le long de la RD613*

### **Zone d'activités des Trouyaux**

Les Trouyaux est une zone d'activités située à l'est de Poussan, d'une superficie d'environ 15 hectares.

Cette zone, qui n'est toutefois pas positionnée sur l'entrée principale de Poussan, présente elle aussi une image peu valorisante : absence de structuration de l'espace, absence de traitement paysager des voiries, hétérogénéité des clôtures, pauvreté du traitement architectural...



*Entrée dans la zone des Trouyaux.*



### Synthèse et enjeux des dynamiques économiques :

Poussan n'est pas une commune « dortoir », elle possède deux zones d'activités ainsi qu'un centre accueillant de l'emploi et un territoire occupé en partie par l'activité agricole. Ainsi, sur la commune, le nombre d'emplois a augmenté avec le développement démographique.

Concernant les extensions économiques, le développement s'est réalisé de manière relativement anarchique et donne une image peu valorisante de la ville.

Pour favoriser un développement économique davantage structuré et adapté à l'accueil démographique, le PLU devra :

- Offrir des possibilités d'accueil à de nouvelles entreprises, dans des zones d'activités de qualité ;
- Favoriser effet vitrine recherché au sud, en l'accompagnant d'aménagements paysagers de qualité et d'une inscription harmonieuse des bâtiments dans le paysage ;
- Encourager les petits commerces du centre et améliorer leur attractivité ;
- Anticiper la création de nouveaux commerces de proximité dans les tissus les plus denses.

# Partie 4 : Mobilité et accessibilité





## 1) Les infrastructures routières

Le sud du territoire de la commune est emprunté par le couloir des grandes infrastructures routières et ferroviaires. Le bourg centre, historiquement en retrait, caché par un pli sédimentaire, n'est pas directement concerné par ces voies de communication structurantes. En revanche, il est densément parcouru par des voies communales organisées selon un schéma en étoile.

D'après l'extrait de la carte de Cassini, il est possible d'observer qu'au XVIIIème siècle, le territoire communal jouait déjà un rôle de carrefour entre un axe est/ouest, reliant Montpellier à l'Espagne ou Toulouse, ainsi qu'un axe nord/sud, véritable débouché pour la ville de Sète.

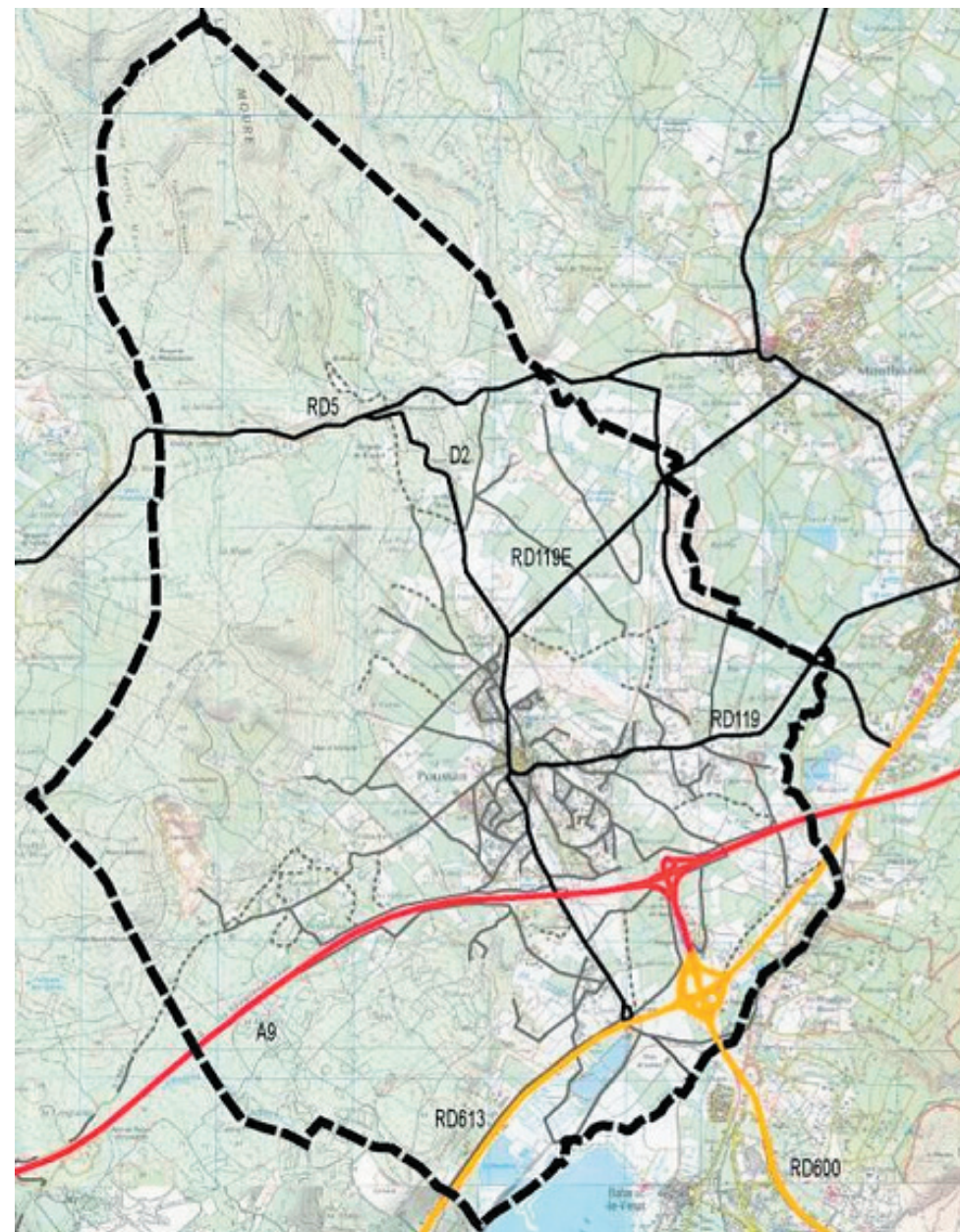
Aujourd'hui, l'urbanisation s'est développée jusqu'en bordure de l'A9 et a dépassé l'autoroute, créant deux espaces urbanisés de part et d'autre de cette « coupure » urbaine. Les zones d'activités se sont également développées le long de la RD613. Depuis ces axes majeurs, l'urbanisation perceptible aujourd'hui n'offre pas une image des plus valorisantes du village.



Extrait de la carte de Cassini



La voie romaine dite « Via Domitia » traversait le territoire poussanais. Contrairement aux voies actuelles de communication orientées est/ouest, elle passait au nord du village. Cette voie est toujours perceptible dans la trame viaire de la commune.



- Voies d'échelles internationale et interrégionale
- Voies d'échelles régionale et départementale
- Voies d'échelle locale
- Voies Communales - chemins
- ..... Voies Communales - chemins - non carrossables

### Un territoire relié aux axes structurants orientés est-ouest : l'A9 et la RD613

Les grandes infrastructures d'échelle nationale et européenne orientées est-ouest occupent le sud du territoire communal :

- la RD613, voie de communication majeure et historique du bassin languedocien ;
- l'autoroute A9, voie de communication transnationale.

Ces infrastructures sont connectées au réseau local :

- échangeur autoroutier desservant Sète et Poussan ;
- RD600 vers Sète ;
- RD2E5 vers le centre de Poussan et les communes situées plus au nord (par le biais de la RD2 et RD5).

Cette configuration offre des opportunités notamment économiques, qui doivent être valorisées à l'échelle de la Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau (CCNBT), dans le respect de l'identité du territoire.

### La RD2E5 : l'Épine dorsale de la commune

Axe nord/sud majeur de la commune, il assure la connexion du bourg historique aux voies de communication de la plaine. C'est à partir de cet axe que viennent se connecter les voies est/ouest de desserte villageoise, notamment avec Gigean (RD119) et Montbazin (RD119 E2).

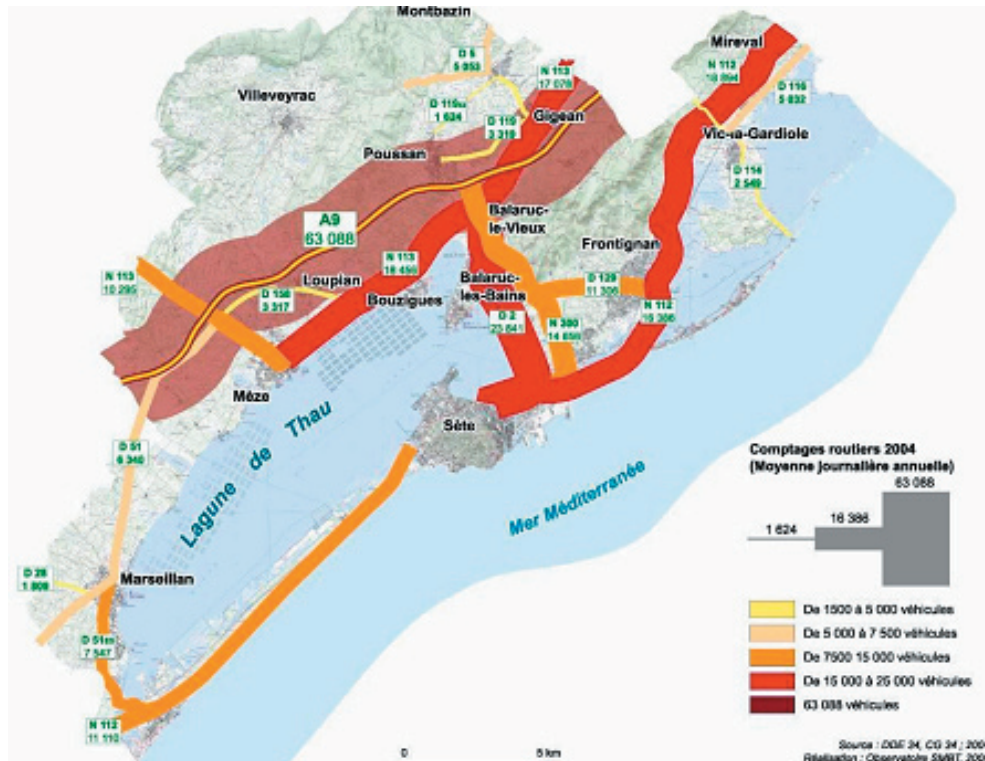
Ce réseau de connexion communal est complété à l'est par une déviation, qui permet d'éviter tous ces villages et de relier la RD613 à Villeveyrac, par le massif de la Moure. Elle ne joue pas complètement son rôle, car le centre de Poussan reste très

traversé dans le sens nord/sud, alors que le profil de la voie n'est pas adapté à ce trafic. L'amélioration du maillage à l'échelle du village doit permettre de délester cet axe à la traversée du centre et de le requalifier comme une véritable rue.





## 2) Circulation, déplacements



Principaux flux routiers sur le territoire de Thau. Source : Observatoire du Syndicat Mixte du Bassin de Thau

Les infrastructures routières situées sur la commune de Poussan sont très fortement fréquentées, avec notamment plus de 60 000 véhicules/jour en moyenne sur l'A9. Toutefois, il s'agit essentiellement de déplacements non liés au fonctionnement de la commune.

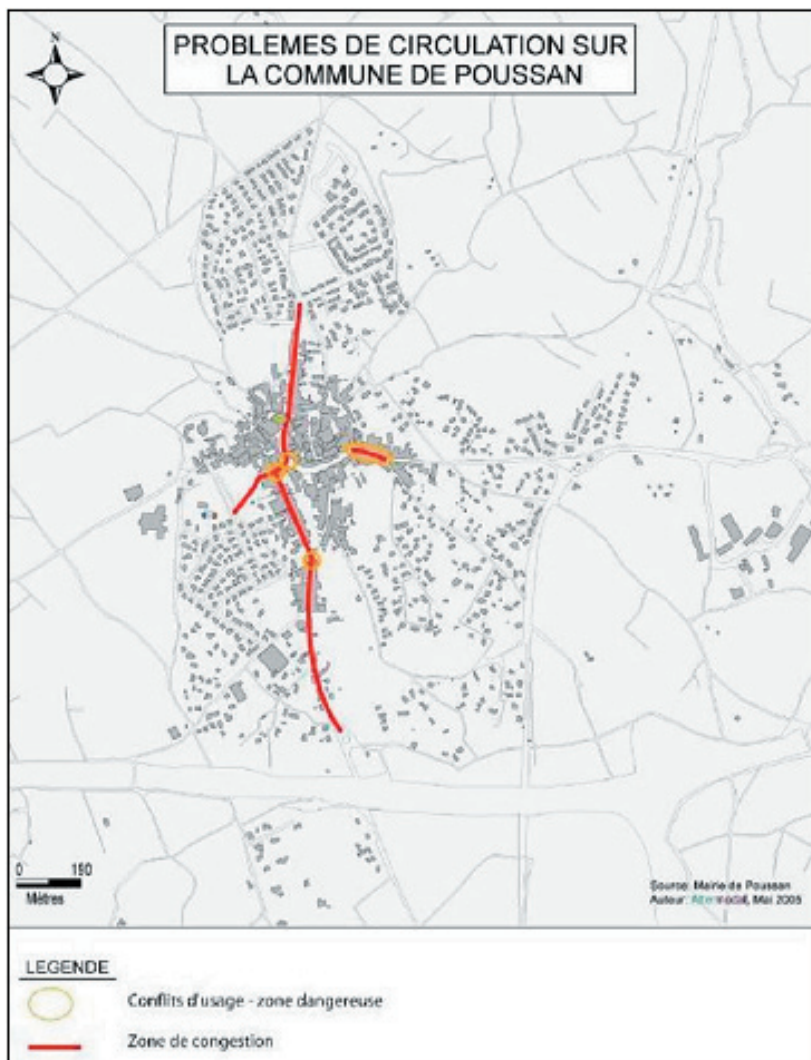
Les principales liaisons domicile travail à partir de Poussan s'effectuent vers les communes de Balaruc-les-Bains, Frontignan, Montpellier et Sète. A noter également que 150 sétois viennent travailler sur la commune.

Commune du domicile	Lieux de travail	Nombre de personne faisant le déplacement par jour
Poussan	Balaruc-les-Bains	107
Poussan	Frontignan	128
Poussan	Montpellier	278
Poussan	Sète	321
Sète	Poussan	150

Principaux flux de déplacements domicile travail à partir ou vers Poussan (supérieur à 100 personnes)



Les deux autres sorties, moins fréquentées sont toutefois très utilisées, notamment la sortie nord. Les zones de congestion sont localisées essentiellement sur les axes majeurs, nord/sud (RD2E5), et est/ouest (RD119) et au niveau des équipements administratifs (mairie) et scolaires. Ces voies qui accueillent beaucoup de transit et des piétons ont une configuration en rupture avec leur utilisation.



### 3) Transports en commun

#### Le transport en commun par la route

- Les lignes Hérault transport

Deux lignes de transports en commun desservent la commune de Poussan. Il s'agit des lignes 103 (Saint-Jean de Védas / Poussan) et 321 (Villeveyrac / Sète) du réseau Hérault transport.



#### Le transport en commun par les rails

Il n'y a pas de gare sur Poussan malgré un réseau d'anciens chemins de fer toujours en partie présent sur la commune.

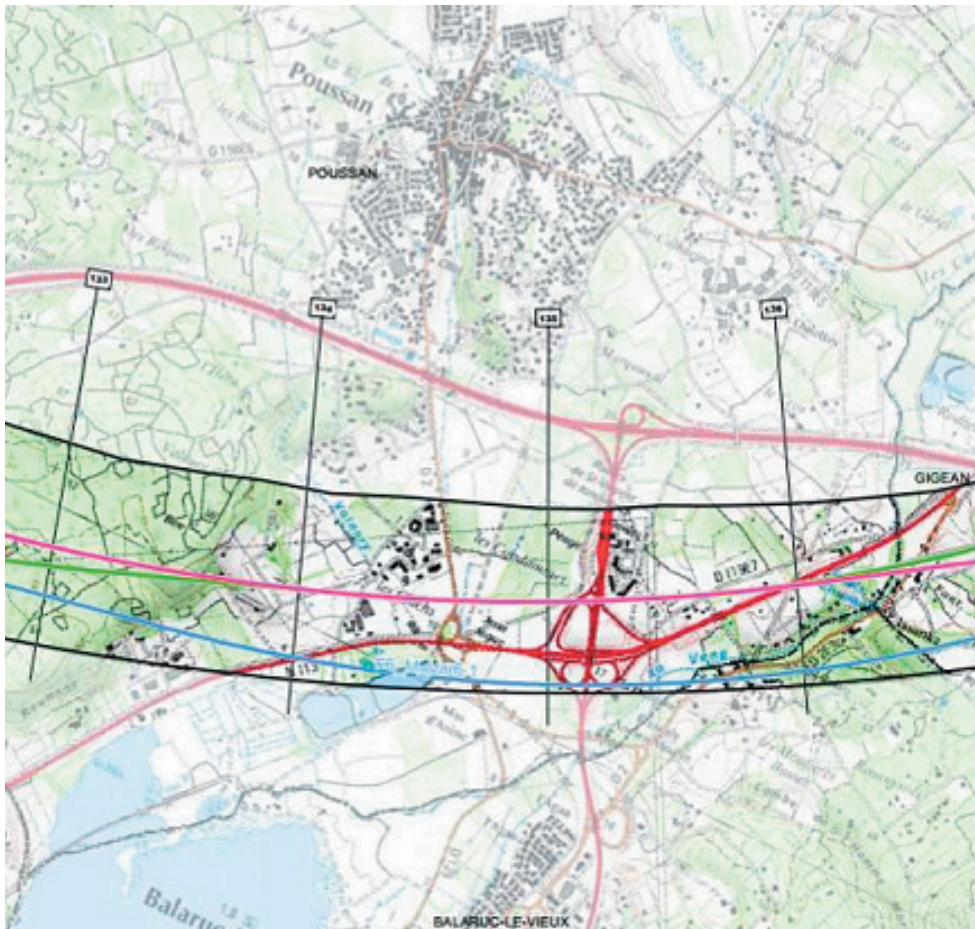
Les gares de Sète et Montpellier offrent en revanche de nombreuses liaisons TER et TGV.



## La future LGV

La Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan (LNMP) est un projet de ligne ferroviaire à grande vitesse entre Montpellier et l'Espagne.

Le projet a été classé PIG par arrêté préfectoral du 29 décembre 2000. L'impact de l'infrastructure sera important sur le territoire. La gare TGV la plus proche serait celle de Montpellier.

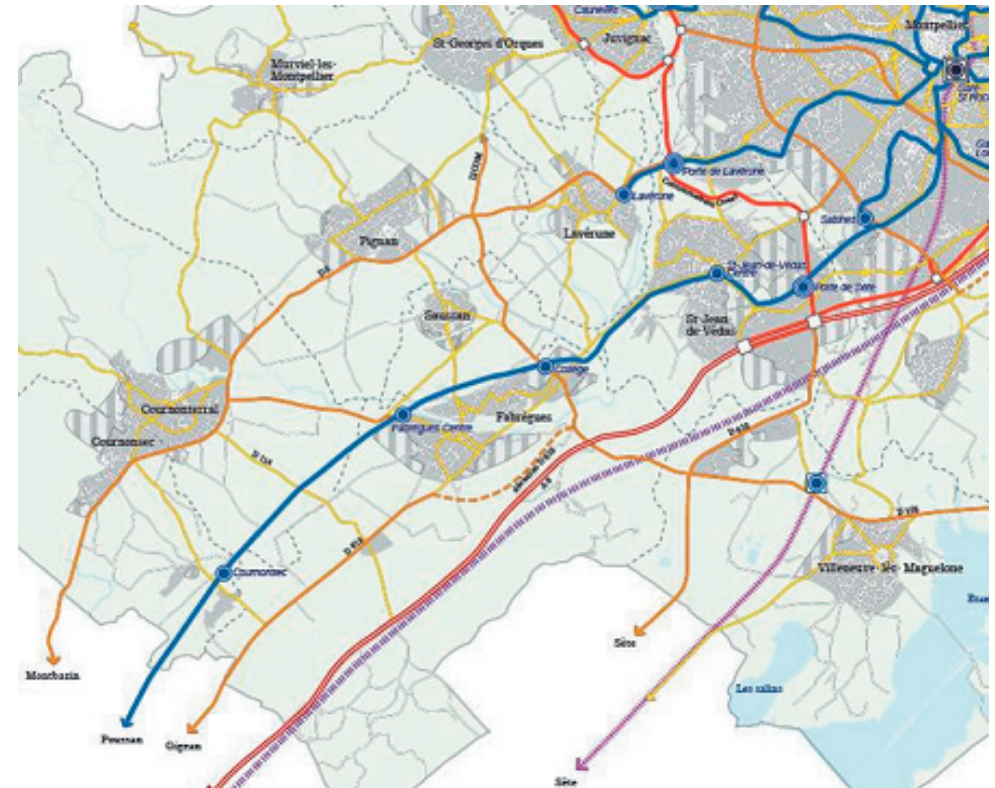


Trois fuseaux identifiés pour le projet de la ligne Montpellier-Perpignan

## Une liaison facilitée avec l'agglomération montpelliéraine

Dans le plan de Déplacement Urbain de l'agglomération montpelliéraine, les projections font notamment état d'intensions de relier les communes de Poussan et Gigan à la ville de Montpellier.

Ces éléments ne correspondent pas à un schéma de référence et ne sont en aucun cas opposables au tiers, toutefois, ils illustrent la volonté d'intégrer à moyen ou long terme le territoire poussanais dans l'armature de transport de l'agglomération.



Le Plan de Déplacements Urbain de l'agglomération montpelliéraine indique une desserte future en direction de Poussan



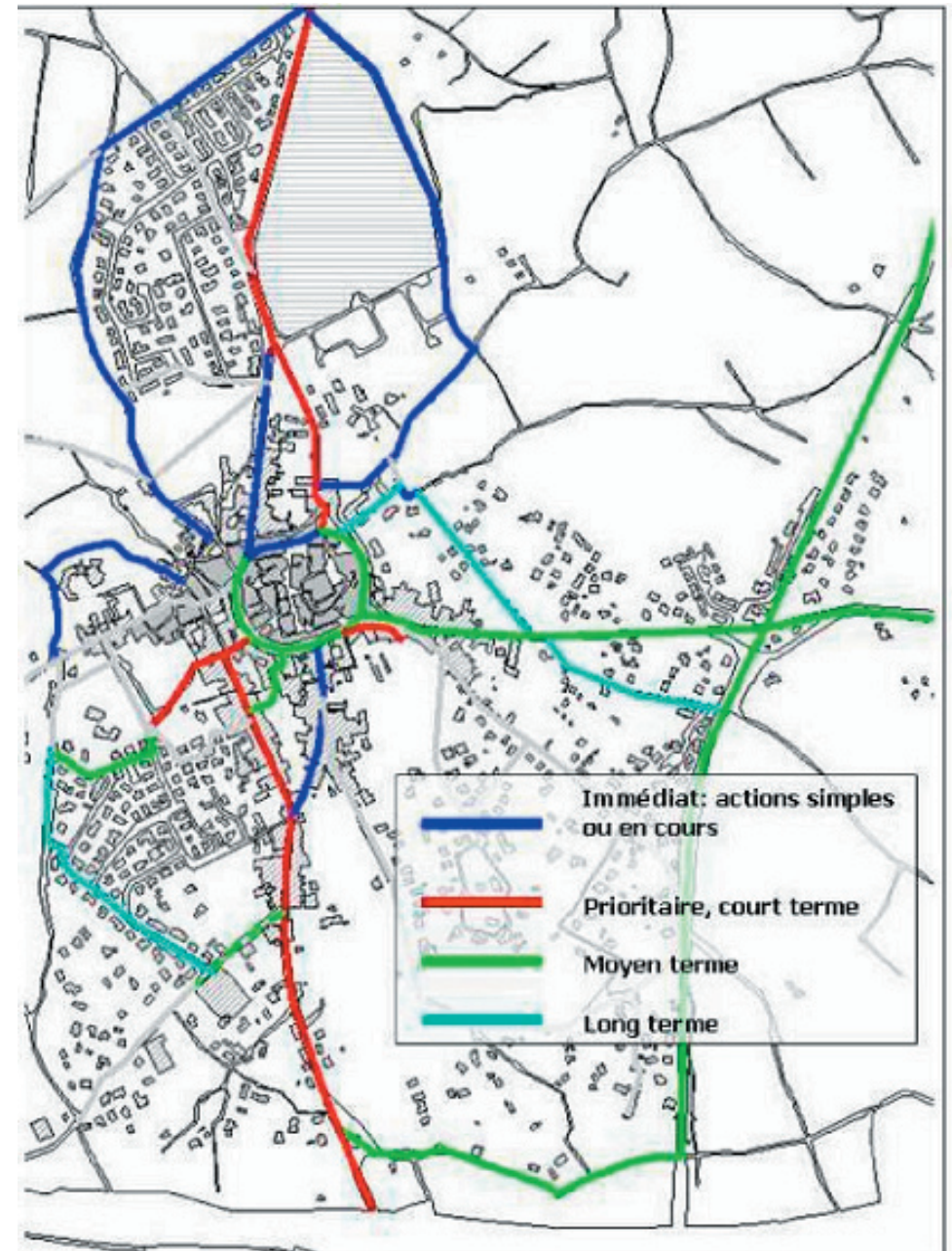
## 4) Modes de déplacements doux

La mise en œuvre d'un Schéma de circulation douce, nécessite de la part de la commune une vigilance en matière d'opportunités foncières et de travaux. En effet, tous travaux de voirie devront impliquer la prise en compte des déplacements doux, en termes, par exemple de largeur de trottoirs, de hauteur de bordure, ...

C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de hiérarchiser les interventions, sur une période, où la commune dispose d'une bonne vision de ses projets.



Accès au collège depuis la mairie - Source : Altermodal



## 5) Stationnement

Le stationnement automobile, qu'il soit pour les achats ou pour les résidents est très présent en centre bourg. La création de nouveaux logements réalisés sans stationnements associés dans le centre ville augmente le phénomène. La transformation en logements d'anciens garages, généralement associés à des portes cochères liées à l'architecture viticoles, est caractéristique d'une diminution de la capacité de stationnement.

Néanmoins l'élaboration d'un projet communal favorisant les modes de déplacements doux et la requalification de l'espace public, rend nécessaire une réflexion sur tous les modes de stationnements.



### Synthèse et enjeux de la mobilité et de l'accessibilité :

La commune de Poussan est un carrefour de flux de circulation qui s'illustre notamment par la présence d'un échangeur routier de l'A9. Les déplacements en voiture vers les villes de Sète et Montpellier sont facilités.

Au sein du tissu urbanisé, les déplacements en voitures sont moins aisés, pas pour raison de congestion mais davantage pour des raisons de sécurité ou d'itinéraire. Ainsi, l'ensemble des déplacements interquartier doit se réaliser en passant par le centre et plus particulièrement par la circulade.

Un phénomène de difficulté de stationnement commence également à s'observer dans le centre ancien ou la création de nouveaux logements n'est pas systématiquement associée à une création de stationnement.

En ce qui concerne les transports en commun, l'accessibilité est moins importante mais les liaisons vers Sète sont relativement rapides et adaptées à la taille actuelle de la ville. Avec le développement démographique, un meilleur cadencement sera toutefois à anticiper.

En matière de liaisons douces, tant pour les déplacements quotidiens que pour l'usage de promenade, des travaux ont été réalisés et une amélioration de l'accessibilité est visible mais le maillage des cheminements doux doit se poursuivre.

Afin de s'appuyer sur les infrastructures existantes et d'améliorer l'accessibilité tant pour les véhicules que pour les modes doux, il est important de :

- Offrir une nouvelle alternative à la traversée du centre du village ;
- Aménager le réseau de manière à contraindre les automobilistes de transit à utiliser la nouvelle déviation ;
- Minimiser l'impact des infrastructures nuisantes sur les habitations et l'environnement ;
- Prévoir la réalisation de stationnement associés à la création de logements en centre ancien ;
- Veiller à développer les pistes cyclables et le stationnement vélo dans les futurs projets de la commune.